

**Zeitschrift:** Genava : revue d'histoire de l'art et d'archéologie  
**Herausgeber:** Musée d'art et d'histoire de Genève  
**Band:** 3 (1925)

**Artikel:** Ce que disent les inscriptions des cloches genevoises  
**Autor:** Deonna, W.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-727898>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 03.10.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



## CE QUE DISENT LES INSCRIPTIONS DES CLOCHES GENEVOISES

W. DEONNA

**M**r Cahorn vient de publier la description des cloches du canton de Genève, travail entrepris jadis en collaboration avec M. Jacques Mayor<sup>1</sup>, en même temps que le moulage de leurs inscriptions et de leurs principaux éléments décoratifs. Ces moulages, qui ont figuré en 1896 à l'Exposition nationale suisse<sup>2</sup>, sont exposés depuis 1923 au Musée d'Art et d'Histoire (salle du Vieux Genève)<sup>3</sup>.

Le premier mémoire<sup>4</sup> étudie 65 cloches, de la plus ancienne, qui date du XIV<sup>e</sup> ou du XV<sup>e</sup> siècle, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle; celles du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> siècle, au nombre de 135, forment la matière du second mémoire<sup>5</sup>. Ainsi est achevé le *Corpus* des cloches genevoises, à l'exemple de ce qui a été fait pour d'autres cantons et villes<sup>6</sup>

<sup>1</sup> *Bull. Soc. Hist.*, II, 1898-1904, p. 67. M. Mayor a attiré à plus d'une reprise l'attention sur nos cloches: *Journal de Genève*, 2 novembre 1895, 2 mai et 21 décembre 1898; 2 mars 1899; « La cloche de Corsier », *Bull. Soc. Hist.*, II, 1898-1904, p. 65 sq. (cf. CAHORN, N° 13, 63).

<sup>2</sup> Exposition nationale suisse, Catalogue du groupe 25, Art ancien, p. 263, N° 2700; *Patrie Suisse*, III, 1896, p. 236. La cloche de Corsier a aussi figuré à cette exposition, N° 2673 (cf. CAHORN, N° 13).

<sup>3</sup> *Genava*, I, 1923, p. 21.

<sup>4</sup> *Ibid.*, II, 1924, p. 130 sq.

<sup>5</sup> *Ibid.*, III, 1925, p. 129 sq.

<sup>6</sup> Ex.: *Grisons*: CAMINADA, « Die Bündner Glocken, Eine Kulturhistorische Studie », Zurich 1914.  
*Tessin*: NUSCHELER, « Le iscrizioni delle campane nel Cantone Ticino », Bolletino storico della Svizzera italiana, 1880.

*Berne*: NUSCHELER, « Die Glockeninschriften im reformierten Theile des Kantons Bern », Archiv. d. histor. Vereins d. Kantons Bern, X, 3.4

*Appenzell*: « NUSCHELER, « Die Glocken, ihre Inschriften und Giesser im Kanton Appenzell », Trogen, 1880; *Id.*, « Die Glocken ohne Inschriften und Giesser im Kanton Appenzell », Appenzellische Jahrbücher, 21 Folge, 10 Heft.

*Schaffhouse*: NUSCHELER, « Die Inschriften und Giesser der Glocken im Kanton Schaffhausen, Beiträge zur Vaterländischen Geschichte », 1878, p. 51 sq.; « Schaffhausen. Die Münsterglocken », Festschrift, 1899.

*Fribourg*: EFFMANN, « Die Glocken der Stadt Freiburg in der Schweiz », 1900.

*Neuchâtel*: TISSOT, « Inscriptions campanaires du canton de Neuchâtel », Musée neuchâtelois, 1881-2; CHAPUIS et MONTANDON, « Les fondeurs de nos cloches » *ibid.*, 1915, 4.

suisses, en utile contribution à l'archéologie campanaire<sup>1</sup>, qui suscite chaque jour de nombreux travaux de détails ou d'ensemble.

Ce n'est pas à dire qu'aucun érudit chez nous ne se soit auparavant occupé de cette matière. Dès 1750, Baulacre y fait rapidement allusion<sup>2</sup>; en 1877, Blavignac mentionne nos documents dans son ouvrage *La Cloche*<sup>3</sup>; les cloches de Saint-Pierre sont étudiées plus d'une fois, en particulier dans les mémoires publiés par l'Association pour la Restauration de Saint-Pierre<sup>4</sup>, puis par M. Camille Martin<sup>5</sup>; ce sont encore de nombreuses mentions en divers ouvrages et mémoires. Mais il manquait un répertoire général, la description précise, la reproduction exacte des inscriptions et la possibilité de confronter ces données avec les moulages, la plupart des originaux étant d'accès difficile. Ceci, nous le devons au patient labeur de M. Cahorn<sup>6</sup>.

<sup>1</sup> On trouvera des références dans CABROL, *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, s. v. « Cloches », p. 1176; WALTERS, *Church Bells in England*, 1912, Oxford, bibliographie en tête de l'ouvrage, etc.

<sup>2</sup> BAULACRE, « Recherches sur les cloches des églises », *Journal helvétique*, août 1750; Id., *Oeuvres*, II, 1857, p. 269 sq.

<sup>3</sup> BLAVIGNAC, « La cloche », Genève, 1877.

<sup>4</sup> Saint-Pierre, ancienne cathédrale de Genève, 4<sup>me</sup> fasc., 1899.

<sup>5</sup> C. MARTIN, « Saint-Pierre, ancienne cathédrale de Genève », p. 185 sq.

<sup>6</sup> Nous croyons utile de donner ici quelques références complémentaires. Les numéros sont ceux du catalogue de M. Cahorn

*Saint-Pierre*. Sur les cloches de Saint-Pierre, leur histoire, leur répartition dans l'ancienne cathédrale: « Saint-Pierre, ancienne cathédrale de Genève », 4<sup>me</sup> fasc., 1899; C. MARTIN, « Saint-Pierre, ancienne cathédrale de Genève »; ARCHINARD, « Les édifices religieux de la vieille Genève », p. 244 sq.; Sur le carillon, *ibid.*; BLAVIGNAC, *op. l.*, 151 sq.; MALLET, « Description de Genève ancienne et moderne », 1807, p. 143; ARCHINARD, p. 248; *Patrie Suisse*, V, 1898, p. 275-6.

1. S. d. 1379. BLAVIGNAC, « Etudes sur Genève » (2), I, 1872, p. 295; *id.*, « La cloche », p. 178.

2. S. d. BLAVIGNAC, « La cloche », p. 178-9.

3. 1405. Horloge de la Monnaie. BLAVIGNAC, *op. l.*, p. 182; ARCHINARD, « Les édifices religieux de la vieille Genève », p. 51.

4. 1407. St-Pierre, Clémence. DEONNA, « Les croyances religieuses de la Genève antérieure au christianisme », *Bull. Institut national genevois*, XLII, 1917, p. 221, note 1 (bibliographie); BLAVIGNAC, *op. l.*, p. 51, 52, 379, 41 sq.; *id.*, « Etudes sur Genève », 1872, I, p. 278.

5. 1420. Madeleine. BLAVIGNAC, « La cloche », p. 305.

6. 1460. St-Pierre. « Cloche des Heures », *Mém. Soc. Hist.*, IV, 1845, p. 106; VI, p. 122; ARCHINARD, p. 246-7.

7. 1470. Madeleine. « Saint-Pierre, ancienne cathédrale de Genève », 4<sup>me</sup> fasc., 1899, p. 52; BLAVIGNAC, « Etudes sur Genève » I, p. 294.

8. 1471. Genthod. BLAVIGNAC, *op. l.*, p. 42; *id.*, « Etudes sur Genève », I, p. 294.

9. 1472. St-Pierre. Colette. MALLET, « Description de Genève », 1807, p. 146-7; GAUDY-LEFORT, « Promenades » (2), 1849, I, p. 19; BLAVIGNAC, *Mém. Soc. Hist.*, IV, 1845, p. 105, 122; *id.*, « Etudes sur Genève », I, p. 294-5; *id.*, « La cloche », p. 205, 40, 52, 143, 381; ARCHINARD, p. 245; PERRIN, « Les communes genevoises », p. 37.

10. 1481. St-Pierre. Premier Rebat. MALLET, p. 145; BLAVIGNAC, « Etudes sur Genève », I, p. 295; *id.*, « La cloche », p. 34, 125, 382-3, 449; ARCHINARD, p. 252.

11. 1486. Madeleine. BLAVIGNAC, « La cloche », p. 381.

12. 1493. Saint-Gervais. BLAVIGNAC, « La cloche », p. 17, 132, 183, 305.

13. 1501. Corsier. BLAVIGNAC, « La cloche », p. 42; FONTAINE-BORGEL, « Hermance dès les anciens temps à nos jours », 1888, p. 118.

*Destination des cloches.*

La plupart des cloches ont une destination *religieuse*, servaient et servent encore aux besoins du culte, dans les églises, les chapelles, les couvents<sup>1</sup>, et, depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, dans les temples protestants, parfois dans les cimetières<sup>2</sup>.

D'autres, surtout nombreuses entre 1830 et 1850, appellent les enfants à *l'école*, leur sonnent les heures de classe<sup>3</sup>; leur ornementation est fort simple, limitée le plus

MAYOR, *Bull. Soc. Hist.*, II, 1898-1904, p. 66 sq. « La cloche de Corsier »; Exposition nationale, 1896, Art ancien, 2673, 14, 1509. St-Pierre. MALLET, p. 147-8; BLAVIGNAC, « Etudes sur Genève », (2), I, p. 300; *id.*, « La cloche », p. 171, 449; ARCHINARD, p. 252.

16. 1519. Jussy. BLAVIGNAC, « La cloche », p. 449.

18. 1528. St-Pierre. ARCHINARD, p. 247-8; BLAVIGNAC, « La cloche », p. 306.

19. 1532. Genthod. BLAVIGNAC, « La cloche », p. 137, 306.

21. S. d. Pâquis. BLAVIGNAC, « La cloche », p. 42; *id.*, « Etudes sur Genève », I, p. 297.

22. S. d. St-Pierre. Réveil-matin. ARCHINARD, p. 250-1.

25. 1580. Genève. GAULLIEUR, « Etrennes historiques de Genève », 1852, p. 21; BLAVIGNAC, « La cloche », p. 133.

27. 1607. Fusterie. MAYOR, *Bull. Soc. Hist.*, II, 1898-1904, p. 82, note.

28. 1609. St-Pierre. Collavine. *Mém. Soc. Hist.*, IV, 1845, p. 106; ARCHINARD, p. 247; BLAVIGNAC, « La cloche », p. 56.

29. 1636. Chancy. GAUDY-LE FORT, « Promenades historiques » (2), 1849, II, p. 118.

35. 1678. St-Pierre. Deuxième Rebat. *Mém. Soc. Hist.*, IV, 1845, p. 106; GRENUS, « Fragments biographiques et historiques sur Genève », 1535-1792, 1815, p. 190.

39. 1718. Avully. Ch. LE FORT, « L'inscription de la cloche d'Avully », *comm. Soc. Hist.*, 1875; *Mémorial*, 1889, p. 190; *Mém. Soc. Hist.*, XIX, 1877, p. 349.

44. 1739. Chêne. PERRIN, « Les communes genevoises », 1905, p. 47.

49. 1767. Hermance. BLAVIGNAC, « La cloche », p. 160, 305; FONTAINE-BORGEL, *op. l.*, p. 90-1.

55. 1783. Compesières. BLAVIGNAC, « La cloche », p. 299.

56. 1786. St-Gervais. BLAVIGNAC, *op. l.*, p. 217.

57. 1787. Vandœuvres. FONTAINE-BORGEL, p. 75.

60. 1789. Carouge. BLAVIGNAC, p. 38.

62. 1792. Veyrier, BLAVIGNAC, p. 360.

63. 1797. Corsier. MAYOR, « La cloche de Corsier », *Bull. Soc. Hist.*, II, 1898-1904, p. 66, 75; BLAVIGNAC, p. 219; FONTAINE-BORGEL, p. 100, 118, 142.

98. 1842. Cologny. PERRIN, « Les communes genevoises », 1905, p. 26.

110. 1845. St-Pierre, Eveil. BLAVIGNAC, p. 223.

131. 1860. Notre-Dame. BLAVIGNAC, « Etudes sur Genève », I, p. 340.

136. 1866. Bernex. PERRIN, « Les communes genevoises », p. 86-7.

138. 1869. St-Joseph. BLAVIGNAC, « La cloche », p. 145-6.

<sup>1</sup> 1459. « Le couvent de l'observance de Bellay demande une cloche, on lui donne 5 florins. Registres du Conseil, GRENUS, « Fragments historiques sur Genève avant la Réformation », 1823, p. 29; RIVOIRE, Registres du Conseil, I, p. 306.

<sup>2</sup> N° 66, 1807, Plainpalais.

<sup>3</sup> 1482. Cimbalum scole reponatur super bertrachia porte Ripa, meliori in loco, RIVOIRE, Regis tres du Conseil, III, p. 205;

1496. Du à Aymon de Bosco, poterius, « pro prevalencia cimballi scole pondere de rupto cum novo facto », *ibid.*, V, p. 316.

Voici la liste de nos cloches scolaires:

31, 1673, Collège Saint-Antoine. — 45, 1754, Cologny. — 52, 1769, Gy. — 53, 1773, Anières. — 57, 1787, Vandœuvres, — 68, 1812, Cointrin. — 70, 1815, Genève, Ecole du Grutli. — 71, 1815,

souvent à la mention de la commune, à la date, avec parfois quelque image divine (N<sup>o</sup> 90, 91, 96, 127).

Ce sont les cloches du *marché*<sup>1</sup>, de l'*Hôtel de Ville* pour convoquer le Conseil<sup>2</sup>; de *sociétés* (41, 1726. Exercice de l'Arquebuse et de la Navigation); celles qui donnent l'alarme sur les *remparts* (1, Boulevard du Pin; 25, Boulevard de Cornavin; 70, 1815, Porte Neuve); celles qui sonnent l'heure aux *horloges* des églises et des édifices laïques (cf. plus loin, Mesure du temps). Voici une cloche de *bateau à vapeur* (78, 1823), une autre qui était placée à la *jetée* des Eaux-Vives (126, 1857). Ce sont encore *diverses destinations*, partout où il y a lieu de réunir et d'avertir les humains<sup>3</sup>.

### *Histoire des cloches.*

Les cloches ont constitué un *butin de guerre* apprécié, et nombre d'entre elles ont été amenées à Genève lors des guerres de 1536, 1589, 1642, etc.<sup>4</sup>. En les enlevant à l'ennemi, on poursuivait un double but: on l'empêchait de sonner l'alarme et l'on se procurait un métal précieux.

8. 1471. Cloche de Balleyson, butin de 1589, posée au temple de Genthod en 1648.
19. 1532. Cloche d'Etrembière, placée à l'école de Genthod.
25. 1580. Cloche de Monthoux, butin de 1589, placée au boulevard de Cornavin.
26. 1595. Cloche du fort Sainte-Catherine, détruit en 1600, placée à Genève, au Mølard.

En 1536, « ordonné que ceux qui ont des cloches apportées des villages soient contraints de les remettre à la fabrique de la Ville »<sup>5</sup>. Après l'attaque de Versoix, la même année, on en rapporte que l'on vend publiquement en ville<sup>6</sup>. En 1589, les Genevois en amènent du monastère de Peillonex qu'ils ont pillé<sup>7</sup>; le 16 mai ce sont celles d'Annemasse<sup>8</sup>.

Plan-les-Ouates. — 85, 1833, Meyrin. — 86, 1834, Vernier, « Pour l'école de Vernier ». — 87, 1835, Lancy. — 88, 1835, Perly-Certoux. — 90, 1837, Bernex. — 91, 1837, Pregny. — 93, 1839, Veyrier. — 95, 1840, Cartigny. — 96, 1840, Collonge-Bellerive. — 102, 1843, Collex-Bossy. — 111, 1846, Compesières. — 112, 1846, Jussy. — 117, 1849, Meinier. — 119, 1850, Séségnin. — 120, 1854, Soral. — 125, 1857, Céligny. — 127, 1857, Laconnex. — 146, 1874, Versoix. — 160, 1886, Choulex. — 163, 1888, Vézenaz — 164, 1890, Corsier. — 198-200, s. d., Aire-la-Ville, Eaux-Vives, Puplinge.

<sup>1</sup> « Cymbalum alae » mentionné en 1497. RIVOIRE, Registres du Conseil, V, p. 365.

<sup>2</sup> 1666. « On arrête de mettre une cloche en la galerie du sautier pour convoquer le Grand Conseil et les conseillers entrés après qu'elle aura sonné seront à l'amende », Registres du Conseil. GRENUS, « Fragments historiques sur Genève », 1823, p. 180, note 58.

<sup>3</sup> 149, 1877, Abattoirs; 135, 1865, Tannerie Raichlen, Plainpalais. — 132, 1862, Château d'Ecogia.

<sup>4</sup> CAHORN, p. 131; BLAVIGNAC, « La cloche », p. 421-2, 425-6, 41 sq.; GALIFFE, « Genève historique et archéologique », suppl. p. 131 et note 1.

<sup>5</sup> Registres du Conseil, GRENUS, *op. l.*, p. 223.

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 223.

<sup>7</sup> Relation particulière de la guerre faite autour de Genève, en 1589, par Du Perril, GAULLIEUR, « Etrennes historiques », pour 1858, p. 43.

<sup>8</sup> *Ibid.*, p. 24.

Les *lutttes religieuses* sont aussi fatales aux cloches. En haine du papisme, les protestants les enlèvent des églises catholiques et les détruisent même; les catholiques n'agissent pas autrement et, en 1611, le président Baud de Chambéry fait descendre les cloches du temple protestant à Gy<sup>1</sup>.

3. 1405. Cloche de la chapelle des Macchabées, don de J. de Brogny, placée à l'horloge de la Monnaie.

9. 1472. Cloche du couvent des Cordeliers de Rive, placée à Saint-Pierre.

21. s. d. Cloche du couvent de Sainte-Claire, placée au temple des Pâquis.

On le voit, quelques-uns de nos monuments évoquent ces souvenirs.

La *destruction des faubourgs de Genève*<sup>2</sup>, la *désaffectation des édifices de culte* à la Réforme, le *manque de métaux* à la Révolution<sup>3</sup>, ajoutent leurs effets néfastes. Lors de la démolition du couvent de Saint-Victor, en 1531, on apporte dans la ville deux grandes cloches et une plus petite<sup>4</sup>. Carouge recueille celle de l'horloge de la Chartreuse de Pomiers, détruite en 1793 (N<sup>o</sup> 60, 1789)<sup>5</sup>.

Le plus souvent, les cloches qui ont cette provenance sont fondues et transformées en *canons*<sup>6</sup>. En 1534, on décide de rompre celles de Saint-Victor pour en faire de l'artillerie, en même temps que, pour achever les murailles de Saint-Gervais, on prend le calice de l'école « où il n'est point nécessaire, puisqu'ils sont près du couvent de Rive »<sup>7</sup>. En 1535, on veut refaire la pièce d'artillerie qui a été rompue à Peney et on propose de prendre plusieurs cloches inutiles; on décide de commencer par celle du couvent des Augustins de Notre-Dame de Grâce, puis de continuer par celles des autres églises<sup>8</sup>.

Inversément, des canons sont parfois transformés en cloches. En 1485, les religieux du Pont-d'Arve demandent de l'argent pour une cloche; on leur donne *metalla fracta inutilia civitati tam colovrinarum quam aliarum rerum*<sup>9</sup>. En 1514, le prieur de Saint-Victor, oncle de Bonivard, lègue à la ville ses pièces d'artillerie, dans ce but pieux, mais on préfère les garder et donner en échange d'anciennes cloches<sup>9</sup>.

Les cloches, à l'usage, *se fissurent, se brisent, les incendies* les endommagent, autres causes de leur destruction et de leur transformation. Celle de l'horloge de la

<sup>1</sup> GAUDY-LE FORT, « Promenades historiques », 1849, II, p. 115.

<sup>2</sup> BLONDEL, *Les Faubourgs de Genève au XV<sup>e</sup> siècle*, Mém. Soc. Hist. de Genève, 4<sup>o</sup>, V, 1919.

<sup>3</sup> CAHORN, p. 131.

<sup>4</sup> *Mém. Soc. Hist.*, IV, 1845, p. 174.

<sup>5</sup> GAUDY LE FORT, *op. l.*, I, p. 139.

<sup>6</sup> Registres du Conseil, GRENUS, *op. l.*, p. 193.

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 202.

<sup>8</sup> RIVOIRE, *Registres du Conseil*, III, p. 381.

<sup>9</sup> *Ibid.*, VIII, p. 10-11, 33, 35, 61, 117, 126, 129, 131; *Mém. Soc. Hist.*, IV, 1845, p. 148-9; GRENUS, *op. l.*, p. 102, 103, 105; GAUDY-LE FORT, *op. l.*, I, p. 103-5; BLAVIGNAC, *op. l.*, p. 423.

Monnaie, abimée par l'incendie de 1670, est rompue en 1678 et muée en d'autres cloches (3. 1405). On a trouvé sur les voûtes de Saint-Pierre, lors des restaurations de 1885, des morceaux de bronze provenant des anciennes cloches<sup>1</sup>. Les visites épiscopales ordonnent souvent de les refaire<sup>2</sup>.

Certaines de nos cloches ont donc eu une existence très mouvementée: venues de çà et de là, fondues et refondues, de religieuses laïcisées, passant du culte catholique au culte protestant, transportées d'un édifice à un autre. En 1534, Pierre Lullin expose aux magistrats qu'il avait une cloche dans sa chapelle de Saint-Gervais, qu'on la lui a prise pour la mettre à la Tour Beauregard; il prie qu'on la rende ou qu'on la paie<sup>3</sup>. Après 1536, on en place une à Satigny, qui a été trouvée à Neydens dans un puits; elle se rompt, on la fait refondre<sup>4</sup>. Celle du couvent de Sainte-Claire (N<sup>o</sup> 21) est mise à l'ancien hôpital (actuellement Palais de Justice), puis en 1868 au temple des Pâquis; celle du temple de la Fusterie est placée à l'horloge du Molard, et vice-versa (N<sup>o</sup> 15, 27); celle de l'horloge de la Porte de Rive orne ensuite le Grenier à blé, puis, après la démolition de cet édifice, en 1898, est donnée, en 1908, à l'église Saint-Germain (N<sup>o</sup> 46); celle de la Porte Neuve est transférée en 1856 à l'ancien théâtre, et en 1880 à l'Ecole du Grutli (N<sup>o</sup> 70).

#### *Rituel, folklore.*

Nous n'avons pas à exposer ici le rituel des cloches selon l'église catholique<sup>5</sup>. Qui ne sait que pendant la semaine sainte elles se taisent, vont à Rome, selon la croyance populaire<sup>6</sup>? Elles observent entre elles une hiérarchie; dans le procès de Navis, il est fait mention d'une cloche que M. de Saint-Victor (Bonivard) sonne dans son prieuré « en émulation de la cloche épiscopale, il craignait que l'évêque n'envoyât la briser »<sup>7</sup>. On se découvre quand on entend la cloche de l'*Angelus*, mais les protestants s'y refusent, et les *Registres du Conseil* consignent ceci en 1571: « Permis à nos députés de tirer leur bonnet à la cloche de midi lorsqu'ils seront en compagnie, dans les cantons catholiques, vu qu'on prendrait en très mauvaise part qu'ils ne le fissent pas et vu que ce n'est pas invoquer les saints »<sup>8</sup>. Les *Registres du*

<sup>1</sup> MAYOR, *Bull. Soc. Hist.*, I, 1892-7, p. 108, note 3.

<sup>2</sup> Ex. Vandœuvres, 1481. FONTAINE-BORGEL « Histoire des communes genevoises », 1890, p. 33.

<sup>3</sup> *Registres du Conseil*, GRENUS, *op. l.*, p. 197; ARCHINARD, « Les édifices religieux de la vieille Genève », p. 176, note 1.

<sup>4</sup> BLAVIGNAC, « Etudes sur Genève » (2), II, 1874, p. 225.

<sup>5</sup> Abbé CORBLET, « De la liturgie des cloches », Amiens, 1855, etc.

<sup>6</sup> ANDREE, Ratschen, Kappern und Verstummen der Karfreitagsglocken, *Zeitsch. d. Ver. f. Volkskunde*, 1910, p. 250.

<sup>7</sup> GALIFFE, « Matériaux pour l'histoire de Genève », II, 1830, p. 184.

<sup>8</sup> BLAVIGNAC, « La cloche », p. 62.

*Conseil* notent, en 1535, « qu'une des cloches de Saint-Germain qui s'était rompue il y a plus de 20 ans avait été ensevelie comme un corps humain dans la dite église; on ordonne au sautier de l'en faire tirer et de la faire apporter à la maison de ville <sup>1</sup> ». Blavignac <sup>2</sup> suppose que la cloche avait été enterrée pour échapper aux spoliations des réformés, mais Baulacre cite un fait analogue à la Rochelle, en 1685 <sup>3</sup>. Bénite, la cloche doit être préservée de tout sacrilège, et c'est sans doute pour cela qu'elle est ensevelie comme un vivant dont elle porte souvent le nom; n'est-ce pas ainsi que procédaient les anciens, quand ils enfouissaient dans des *favissæ* les *ex-voto* trop nombreux de leurs sanctuaires, qu'on ne pouvait jeter sans souci, parce qu'ils avaient été consacrés aux dieux ?

Toutes sortes de croyances populaires s'attachent aux cloches, ce dont témoignent leurs inscriptions préservatrices qu'on notera plus loin <sup>4</sup>. Elles accomplissent des prodiges, des miracles <sup>5</sup>, comme le fit celle de l'ermitage des Voirons <sup>6</sup>, préservée en 1536 de la destruction.

Quand une femme est près d'accoucher, on prend sa ceinture, on en lie la cloche de l'église, à laquelle on fait sonner trois coups, afin que la délivrance soit favorable <sup>7</sup>. On sonne la cloche pendant 24 heures la veille de la Saint-Jean, dès l'aurore, pour empêcher les maléfices des sorciers durant toute l'année <sup>8</sup>. Je n'ai cependant pas relevé à Genève de faits de ce genre, ni de légendes relatives aux cloches. Mentionnons toutefois une tradition que rapporte Blavignac <sup>9</sup>: on aurait lu sur le bourdon de Saint-Pierre ceci :

Cinq cents quintaux je pèse;  
Qui ne me veut croire, me descende,  
Au grand poids de Genève me pèse,  
Me remonte et me repende.

<sup>1</sup> GRENUS, *op. l.*, p. 198.

<sup>2</sup> *Op. l.*, p. 451.

<sup>3</sup> BAULACRE, « Oeuvres », II, p. 272.

<sup>4</sup> SARTORI, « Glockensage und Glockenaberglauben », *Zeitsch. d. Ver. f. Volkskunde*, VII, p. 369; VIII, p. 29; BAUERNFEIND, « Die Glocke im Volkstum », *Bayer. Heimatschutz*, 1918, p. 41 sq.; PESCH, « Die Glocke in Geschichte, Sage, Volksglaube, Volksbrauch und Dichtung », 1919, etc.

<sup>5</sup> BLAVIGNAC, *op. l.*, p. 235 sq.

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 237.

<sup>7</sup> THIERS, « Traité des superstitions » (4), 1777, I, p. 325.

Cf. diverses pratiques des femmes pour obtenir un accouchement facile, PARFAIT, « Le dossier des pèlerinages » (2), 1877, p. 157 sq.

<sup>8</sup> THIERS, *op. l.*, I, p. 259.

<sup>9</sup> *Op. l.*, p. 9. Certaines cloches ont parfois la mention de leur poids, *ibid.*

A Bossey: « Cette cloche du poids de 8 quintaux appartenant à l'église de Bossey a été coulée l'année 1849 »; à La Muraz, 1843: « Je pèse plus de 16 quintaux ».

LES INSCRIPTIONS.

Nous voulons ici, mettant à profit les précieux renseignements fournis par M. Cahorn, signaler l'intérêt des inscriptions campanaires de Genève, leur demander ce qu'elles nous apprennent, bien qu'elles n'aient rien d'original et qu'elles soient pareilles à celles de quantité d'autres cloches.

*Les fondeurs*<sup>1</sup>.

Les fondeurs prennent volontiers comme marque l'image d'une cloche (6. 1460 St-Pierre; 20, s. d. St-Gervais; 30, Carouge; 32, 1678, Genève; 39, 1718, Avully; 55, 1783, Compesières); parfois on aperçoit aussi l'image de leurs instruments (35, 1678, 2<sup>me</sup> Rebat).

M. Cahorn a déjà donné quelques détails sur leur activité<sup>2</sup>. Voici la liste chronologique de leurs noms:

*XV<sup>e</sup> siècle.*

4. 1407. *Guerri de Marclay*. BRUN, *Schweizerisches Künstlerlexikon*, s. v. Guery de Marclay.
5. 1420. *Hulric*.
8. 1471. *Guillaume Fribor*, *ibid.*, p. 494, s. v. Fribor.
9. 1472. *Thomas Mirar*, *ibid.*, p. 410, s. v. Mirar.

*XVII<sup>e</sup> siècle.*

28. 1609. *Noé Collavin*. *Ibid.*, p. 307, s. v. Collavin, et suppl. p. 104, s. v.; *Dict. hist. et biogr. suisse*, s. v. Collavin, p. 543; CAHORN, p. 132; cf. n° 41.
29. 1636 et 184. 1911. *Martin Emery*. Martin Emery (1580-1645), de Colovrex, et ses fils Pierre, André, François et Martin, sont reçus bourgeois en 1634, « en refaisant par lui à ses dépens les cloches du Boulevard du Pin et du Saugey qui sont rompues »<sup>3</sup>. Au filleul de ce fondeur, Martin Emery (1643-1723), sont dus encore un des canons enlevés en 1814 par les Autrichiens et rendus à Genève en 1923<sup>4</sup>, avec la date 1680 et, au Musée de Genève, un mortier de pharmacie en bronze, avec l'inscription « Ludovicus Colladon pharmacopoeus genevensis, 1680, M. Emery fecit »<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> BLAVIGNAC, *op. l.*, p. 299, 345 sq.

<sup>2</sup> *Genava*, II, p. 132; III, p. 196, liste alphabétique.

<sup>3</sup> COVELLE, « Le livre des bourgeois », p. 353.

<sup>4</sup> Sur ces canons, *Genava*, II, 1924, p. 387 référ.

<sup>5</sup> N° d'inventaire 7703. Cf. BRUN, *op. l.*, s. v. Emery, p. 417, suppl. p. 137; *Dict. hist. et biogr. suisse*, s. v. EMERY, p. 773; DEMOLE, « Histoire monétaire de Genève de 1535 à 1792 », p. 25-6.

- 32, 35. 1678. *Michel Joly, Alexis Joly, Etienne de la Paix*, fondateurs lorrains.  
*Ibid.*, s. v. Joly, p. 130.
30. Date effacée (1<sup>re</sup> moitié du XVII<sup>e</sup> s.). *Christophe Aubry*, BRUN, *op. l.*,  
p. 16, s. v. Aubry.

XVIII<sup>e</sup> siècle et début du XIX<sup>e</sup> s.

39. 1718. *Nicolas Besson*, fondateur lorrain. Brun, *op. l.*, p. 33, s. v. Besson.
41. 1726. *Pierre-Antoine Collavin*. Cf. ci-dessus, n<sup>o</sup> 28.
- 107, note, 1738.
40. 1726. *Jean Revillard*.
42. 1726. id.
46. 1754. *Jean Louis Revillard*.
47. 1756. id.
- 128, note, 1760. id.
51. 1768. id.
48. 1765. id.
- sur cette famille de fondateurs, Cahorn, p. 132-3; Brun, *op. l.*, p. 617,  
s.v. Revillard, suppl. p. 361.
57. 1787. Vandœuvres. *A.B.B in Zug*.
43. 1729. *Jean Maritz*.
44. 1739. *Samuel Maritz*.
- Sur les Maritz, Cahorn, p. 133; Brun, *op. l.*, p. 326 sq; H. Deonna,  
Une famille de fondateurs de canons à Genève au XVII<sup>e</sup> siècle, Les  
Maritz, Genova, II, 1924, p. 193 sq.
45. 1754. *H. Deonna*, Brun, *op. l.*, p. 356, s.v. Deonna; p. 307, s.v. Collavin;  
Dictionnaire historique et biographique suisse, s.v.
49. 1767. *I. C. Livremont*, de Thonon.
55. 1783. *A. Livremont*, de Pontarlier.  
Cahorn, p. 132; Brun, s.v. Livremont, p. 273, suppl. p. 285, s.v.
53. 1773. *Louis Léonard*, de Morteaux. Brun, *op. l.*, p. 280, s.v. Leonard.
54. 1773. *I. L. Grandnom*. Cahorn, p. 133; Brun, *op. l.*, p. 616, s.v. (Jean Louis).
- |                                        |                                        |
|----------------------------------------|----------------------------------------|
| 56. 1786. <i>Jean Daniel Dreffet</i> . | 63. 1797. <i>Jean Daniel Dreffet</i> . |
| 58. 1788. id.                          | 64. 1797. id.                          |
| 59. 1788. id.                          | 65. 1797. id.                          |
| 60 <sup>bis</sup> 1790. id.            | 67. 1808. id.                          |
| 61. 1792. id.                          | 70-3. 1815. id.                        |
66. 1807. *By Dreffet*.
67. 1808. *Jean Daniel Dreffet et Barthelemy Dreffet*.
79. 1824. *Dreffet*.

81. 1826. *Is Dreffet*.  
Sur cette famille de fondateurs, Cahorn, p. 133-4; Saint-Pierre, ancienne cathédrale de Genève, 4<sup>e</sup> fasc. 1899, p. 46; Brun, *op. l.*, p. 382-3, s.v. Dreffet; Dict. hist. et biogr. suisse, s.v. Dreffet, p. 707.
60. 1789. *Jean Baptiste Pitton*, de Carouge.
62. 1792. Id.
69. 1813. Id.
75. 1821. Id.
76. 1821. Id.
- \*77. 1823. *Pitton*.
77. 1823. Id.
80. 1826. Id.
82. 1831. *Jean Baptiste Pitton*.
86. 1834. *Pitton*.  
Cahorn, p. 134; Brun, *op. l.*, p. 558, s.v. Pitton; suppl. p. 351, s.v.

XIX<sup>e</sup> siècle.

- |                                                 |                                     |
|-------------------------------------------------|-------------------------------------|
| 85. 1833. <i>François Bulliod</i> , de Carouge. | 111. 1846. <i>Bulliod</i> , frères. |
| 87. 1835. Id.                                   | 119. 1850. <i>Bulliod</i> .         |
| 88. 1835. Id.                                   | 124. 1856. <i>Bulliod</i> , frères. |
| 89. 1835. Id.                                   | 199-200. s. d. Id.                  |
- Cahorn, p. 134; Brun, *op. l.*, suppl. p. 79, s.v.
- 83-4. 1833. *Claude Jean Pierre Paccard*, Quintal près d'Annecy.
84. 1833. Id.
- |                                      |                                    |
|--------------------------------------|------------------------------------|
| 121-2. 1855. <i>Frères Paccard</i> . | 154. 1879. <i>Frères Paccard</i> . |
| 127. 1857. Id.                       | 156. 1881. Id.                     |
| 138. 1868. Id.                       | 159. 1884. Id.                     |
| 142. 1872. Id.                       | 165. 1890. Id.                     |
| 143. 1872. Id.                       | 166. 1898. Id.                     |
| 144. 1872. Id.                       | 167. 1898. Id.                     |
| 145. 1874. Id.                       | 172-5. 1899. Id.                   |
| 147. 1876. Id.                       | 177. 1902. Id.                     |
| 148. 1877. Id.                       | 179. 1905. Id.                     |
| 150. 1878. Id.                       | 180. 1905. Id.                     |
| 151. 1879. Id.                       | 181. 1905. Id.                     |
| 152. 1879. Id.                       | 190-7. 1921. Id.                   |
| 153. 1879. Id.                       |                                    |

Brun, *op. l.*, suppl. p. 343, s.v.



157. 1882. *Reynaud*, successeur de Morel (cf. plus haut, n° 140), Lyon.  
Ibid., suppl., s.v. Morel, p. 320.

168. 1898. *Ruetschi*, Zurich.

169. 1899. Id. Aarau.

178. 1903. Id.

182. 1905. Id.

183. 1906. Id.

184. 1911. Id.

186. 1911. Id.

187. 1911. Id.

188. 1913. Id.

189. 1915. Id.

176. 1902. 3<sup>e</sup> Clémence.

*Ruetschi*, Aarau.

178. 1903. Id.

182. 1905. Id.

183. 1906. Id.

184. 1911. Id.

186. 1911. Id.

187. 1912. Id.

188. 1913. Id.

109. 1915. Id.

Ibid., suppl. s.v., p. 377 sq.

### *Fonte et refonte des cloches.*

La cloche raconte parfois les vicissitudes de son existence, sa fonte, sa refonte à la suite de dommages<sup>1</sup>:

4. 1407. Fusa die....

9. 1472. Colette. L'ancienne cloche, de 1459, fracturée en 1472, est refaite en 1473, dit l'inscription.

35. 1678. Deuxième Rebat. « Fusa primum A. D. MCCCCLXXI, iterum ob fissuram A.D. MDLXXVIII, atque illico fracta, civium curis et impensis tertium fusa A.D. MDCCCXLV. »

60. 1789. Carouge. « Habitaculo meo relecto et ornato, pie opus suum proseguens novam mihi lucem dedit 1789 ».

97. 1840. « Refondue l'an 1840 ».

<sup>1</sup> Voici quelques exemples aux environs de Genève :

*Cette cloche fondue en 1587 a été rejetée en fonte par le Sieur Pitton, fondeur à Carouge en 1815.*

MASSONGY.

*Mise en fonte en 1615 rejetée par le Sieur Pitton F. à Carouge en août 1815.*

MASSONGY.

*Cette cloche a été donnée à la paroisse de Reignier par M. le chanoine A. E Burnier-Fontanel en 1845.*

*Cette même cloche a été refondue en 1866 par les soins et aux frais du donateur.*

REIGNIER.

Cf. Refontes: n° 77\*, 1823. — 81, 1826. — 97, 1840. — 98, 1842. — 101\*, 1843. — 136, 1866. — 148, 1877. — 158, 1882. — 165, 1890.

109. 1845. Troisième Rebat (Accord). « Fusa primum A.D. MCCCCLXXI, iterum ob fissuram A.D. MDCLXXVIII atque illico fracta civium curis et impensis tertium fusa A.D. MDCCCXLV.  
Cf. n° 35.
113. 1846. « Petit-Saconnex 1761. Refondue en 1846 par une souscription ».
114. 1846. « Fondue en novembre 1822 et refondue en 1846 ».
- \*137. 1867. Deuxième Clémence. Avec date 1407. « Brisée par le temps, le vœu populaire m'a fait revivre... ».
158. 1882. Paquis 1867, fêlée en 1881. « Refaite en janvier 1882. »
176. 1902. Troisième Clémence. Avec date 1407. « Deux fois brisée, je veux vivre encore et toujours rappeler la voix de la vieille Clémence aux enfants des enfants de Genève... Brisée par le temps, le vœu populaire, m'a fait revivre »... Cf. n° 137\*.

*Cloches protestantes et cloches catholiques.*

Après 1535, le culte protestant succède à Genève au culte catholique, et ce bouleversement religieux entraîne pour nos cloches diverses conséquences, qu'on a signalées plus haut. Les iconoclastes de la Réforme, qui détruisirent tant d'images sacrées, fondirent et désaffectèrent de nombreuses cloches, mais il conservèrent cependant dans les temples de Saint-Pierre, Saint-Gervais, la Madeleine, les anciennes cloches, malgré leur décor et leurs inscriptions papistes. Sans doute ils reculèrent devant les frais considérables qu'aurait entraînés leur remplacement, de même qu'ils laissèrent à Saint-Pierre les vitraux du XV<sup>e</sup> siècle, alors qu'ils brisaient sur la façade les statues des saints. Du reste, qu'importaient les inscriptions et les images, puisqu'elles étaient invisibles au public ?

Les cloches catholiques ultérieures proviennent de butin de guerre<sup>1</sup>, et, dans les campagnes, appartiennent aux contrées catholiques rattachées plus tard au canton de Genève. L'exercice de la religion catholique, longtemps interdit à Genève, ayant été de nouveau autorisé au début du XIX<sup>e</sup> siècle, on recommence à ce moment à fondre de nouvelles cloches pour les églises. Il existe donc une suite ininterrompue de monuments campanaires de cette religion, jusqu'à nos jours.

Mais, à la Réforme, les protestants en ont fondu pour leurs temples, pour lesquels ils ont rejeté les anciennes formules. Ces cloches sont beaucoup plus simples et plus sobres. Elles portent quelque verset biblique, quelque invocation à Dieu<sup>2</sup>,

<sup>1</sup> Voir plus haut, p. 201.

<sup>2</sup> BLAVIGNAC, *op. l.*, p. 129.

quelque vœu de paix, de concorde, de foi. Ce sont parfois des allusions aux dates mémorables du protestantisme :

89. 1835. Donnée le 23 août 1835 à l'occasion du 3<sup>e</sup> Jubilé de la Réformation.

75. 1821. Cloches du premier temple de l'église nationale évangélique de Carouge...

Dieu veuille que ce temple contribue à l'avancement du règne de Jésus Christ et au salut des âmes par ce divin sauveur.

185. 1911. L'an MDCCCXI de notre Seigneur les paroissiens de Chaney et des généreux amis m'ont permis d'unir ma voix à celle de ma sœur aînée, voulant témoigner par là leur inébranlable attachement à la foi chrétienne et aux principes de la bienheureuse Réformation.

Mais ces inscriptions n'ont pas l'intérêt des cloches rivales; elles sont souvent banales, manquent même de sentiment religieux. La cloche du temple protestant de Dardagny (161, 1887) associe à l'exclamation «Gloire à Dieu» les mots «Union, progrès» qui ressemblent plutôt à la devise d'une société, et les mentions «Eglise nationale protestante, chapelle protestante» (130, 1858; 155, 1880; 158, 1882) ne sont guère qu'une marque de propriété.

Ce que l'on inscrit le plus souvent, c'est l'affirmation de la souveraineté genevoise<sup>1</sup>, par les armoiries et la devise «Post tenebras lux».

*Devise:*

27, 1607. — 28, 1609. — 32, 1678. — 33, 1678. — 34, 1678. — 40, 1726. — 42, 1726. — 43, 1729. — 44, 1739. — 46, 1754. — 47, 1756. — 48, 1765. — 51, 1768. — 54, 1773. — 56, 1786. — 58, 1788. — 59, 1788. — 60<sup>bis</sup>, 1790. — 61, 1792. — 89, 1835. — 99, 1842. — 100, 1842. — 105, 1844. — 109, 1845. — 110, 1845. — 113, 1846. — 137\*, 1867. — 162, 1887. — 176, 1902 (3<sup>e</sup> Clémence).

*Armoiries:*

27, 1607. — 28, 1609. — 32, 1678. — 34, 1678. — 35, 1678. — 44, 1739. — 46, 1754. — 47, 1756. — 48, 1765. — 51, 1768. — 54, 1774. — 56, 1786. — 58, 1788. — 59, 1788. — 60<sup>bis</sup>, 1790. — 61, 1792. — 67, 1808. — 70-3, 1815. — 75, 1821. — 76, 1821. — 77\*, 1823. — 79, 1824. — 80, 1826. — 89, 1835. — 91, 1837. — 98, 1842. — 99, 1842. — 100, 1842. — 105, 1844. — 109, 1845. — 110, 1845. — 113, 1846. — 116, 1847. — 118, 1849. — 124, 1856. — 128, 1857. — 129, 1858. — 137\*, 1867. — 141, 1869. — 162, 1887. — 169-170, 1899. — 176, 1902 (3<sup>e</sup> Clémence). — 185, 1911. — 189, 1925.

*Ecusson fédéral et devise:* «Un pour tous, tous pour un». 161, 1887.

*Armes de Chêne-Bougeries,* 169-170. 1899.

<sup>1</sup> Cf. p. 130, note 1.

On remarquera que plusieurs cloches des églises catholiques du canton portent les armoiries genevoises, mais qu'elles n'ont jamais la devise, qui rappelle la Réforme :

67, 1808. — 77\*, 1823. — 79, 1824. — 80, 1826. — 82, 1831. — 124, 1856. — 141, 1869.

Le décor se laïcise en même temps qu'il se simplifie. Plus de Vierge, de Saints; parfois, à leur place, des figures d'imitation antique, dans le style de la Renaissance (27), ou, à la Révolution, des trophées, des grenades, etc. (64, 1797).

Les inscriptions des cloches catholiques font parfois allusion à quelque événement de l'*histoire ecclésiastique* :

- 80. 1826. « L'année du Jubilé universel. »
- 138. 1868. « Pio IX regnante ».
- 143. 1872. « Sous le patronage de S. S. Pie IX, prisonnier au Vatican <sup>1</sup>. »
- 154. 1879. « Sous le pontificat de Léon XIII et l'épiscopat de Mgr Mermillod. »
- 157. 1882. « Quinquagesimum anniversarium consecrationis sacerdotalis celebranti sacerdotum et parochiam, etc. »
- 165. 1890. « Ecclesiam regente universam Pio P. P. IX. »
- 166. 1898. « Souvenir de la rentrée dans l'Eglise le 5 juin 1898. »

Elles élèvent leur voix *au milieu des infidèles* (protestants), elles veulent leur conversion <sup>2</sup> :

- 53. 1773. « Audient me calvinistae utinam venirent ».
- 138. 1868. « Per sonitum meum crescat in civitati fides infidelium animis devotio. »
- 151. 1879. « Catholicos ad perseverantiam hostes ecclesiae ad reditum voco. »

Elles affirment *les dogmes* :

- 83. 1833. Unus Dominus, una fides, unum baptisma. Ad Eph. 4.
- 138. 1868. « Unum ovile sub uno pastore inducatur. »
- 148. 1877. « Una fides, unus pastor. »
- 104. 1844. « Monument de foi et de piété. »

Elles rappellent les *luttres qui déchirent l'Eglise*, le schisme qui donne naissance à l'Eglise catholique indépendante.

- 150. 1878. « Je suis catholique romaine. »

<sup>1</sup> La chute du pouvoir temporel de la papauté, dépossédée par l'Italie, a inspiré toute une littérature religieuse, des prières, des images, montrant Pie IX captif dans son Vatican. PARFAIT, « Le dossier des pèlerinages » (2), 1877, p. 329; *id.*, « L'arsenal de la dévotion » (8), 1876, p. 61 sq. Pie IX possède sa légende, opère des miracles, *ibid.*, et R. P. HUGUET, « Faits surnaturels de la vie de Pie IX, Lyon, 1872; en particulier son cœur, CABANÈS-BARRAUD, Remèdes de bonnes femmes, p. 291; cf. plus loin la dévotion au Sacré-Cœur.

<sup>2</sup> BLAVIGNAC, *op. l.*, p. 199 sq. Cet auteur mentionne l'inscription d'une cloche de Versoix, 1574: « Dominare in medio inimicorum tuorum ». Ci-dessus, p. 145.

152. 1879. « Sedi romanae fidelis. »  
153. 1879. « Je suis la voix de la fidélité à la sainte Eglise romaine, fidélité victorieuse du schisme. François Colliard, curé de Vernier, Louis Pictet, maire révoqué, Antoine Caillat, nouveau maire. »  
154. 1879. « Appelle au loin les fidèles à la prière, et proclame dans la patrie le triomphe de la sainte Eglise romaine. »  
159. 1884. « Je suis catholique romaine.  
Je veux, par ma vibrante voix,  
Toujours proclamer le domaine,  
De l'Évangile et de la Croix.  
Un Dieu, une église, un baptême<sup>1</sup>,  
C'est ma profession de foi,  
Qu'on me brise sous l'anathème,  
Si j'oublie un jour cette loi. »  
175. 1899. Romana nomine romanam fidem altissimo sonitur cantābo.

Elles évoquent l'affaire de l'évêque *Mermillod*:

145. 1874. « Bénite par S. G. Mgr Mermillod, évêque d'Hébron, V. A. de Genève en exil. »  
147. 1876. « Je suis la fille de la persécution, 1875-6. »  
151. 1879. « Tempore persecutionis Gaspere ep. Heb. Vic. Ap. gebennensi... Mox ad patriam sit redux patrinus et donator exul Gasp. Episc. Hebr. Vic. Ap. Gebennensis. »  
Cf. 69. 1813.

Elles permettent de suivre l'évolution des dogmes religieux et l'émergence de nouveaux cultes.

Voici la dévotion au *Sacré-Cœur*:

79. 1824. Sanctissimo cordi D. N. Jesu Christi.  
152. 1879. Cor Jesu sacratissimum intende votis supplicum.  
154. 1879. Dédinée au Sacré-Cœur de Jésus.  
167. 1898.

De tout temps, en tout pays, le peuple attribue une grande importance au cœur, organe de vie, siège de l'âme, etc., et de là dérivent de nombreuses croyances populaires<sup>2</sup>. Ce sont ces origines qui inspirent dans l'hagiographie chrétienne les légendes

<sup>1</sup> Voir plus haut cette même formule.

<sup>2</sup> DEONNA, « Les croyances religieuses et superstitieuses de la Genève antérieure au christianisme », *Bulletin de l'Institut national genevois*, XLI, 1917, p. 243; « Les monuments gaulois du Musée de Dôle », *Rev. hist. rel.*, 78, 1918, p. 143 sq.

de saints qui portent gravés sur leur cœur le nom de Jésus, les instruments de la Passion, etc.<sup>1</sup>, ainsi que les dévotions aux cœurs divins de Marie<sup>2</sup>, de Jésus<sup>3</sup>.

Voici l'*Immaculée Conception* :

122. 1855. « Je m'appelle Marie, à la gloire de Marie Immaculée. Mém. du jour sol. de la procl. du glor. privil. de ma tendre mère. Pentecôte, 27 mai 1855. O Marie conçue sans péché, p. p. n. ».
124. 1856. « En l'honneur de Marie Immaculée ».
131. 1860. « Beatae Virgini Mariae Immaculatae ».
134. 1864. Marie Immaculée.
136. 1866. Maria Immaculata.
140. 1869. Id.
165. 1890. Id.

Représentations figurées :

- 97, 1840. — 122, 1855. — 134, 1864. — 135, 1865. — 138, 1868. — 140, 1869. — 142, 1871. — 143, 1872. — 144, 1872. — 145, 1874. — 147, 1876. — 148, 1877. — 150, 1878. — 151, 1879. — 153, 1879. — 154, 1879. — 156, 1881. — 157, 1882. — 159, 1884. — 166, 1898. — 172, 1899. — 192, 1921.

Sous la poussée de la dévotion populaire, l'Église dut reconnaître, malgré elle, l'Immaculée Conception de Marie. Pie IX en donna le 8 décembre 1854, par sa bulle *Ineffabilis*, la définition dogmatique, après une consultation générale de l'épiscopat<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Cœurs des saints, portant gravés le nom de Jésus, les instruments de la Passion, etc. MAURY, « La magie et l'astrologie » (4), p. 370; *id.*, « Essai sur les légendes pieuses du moyen-âge », p. 93-4; CAHIER, « Caractéristiques des saints », I, p. 235; COLLIN DE PLANCY, « Dictionnaire critique des reliques », 1821, I, p. 418; Cœur de Sainte Catherine de Sienne, que Jésus emporte et qu'il remplace, COLLIN DE PLANCY, p. 125; Images des cinq plaies du Christ, le cœur percé, XV<sup>e</sup> siècle, MALE, « L'art religieux de la fin du moyen-âge », p. 101, etc.

<sup>2</sup> P. EUDES, « La dévotion au Très Saint Cœur et au Très sacré nom de la bienheureuse Vierge Marie, 1648. Sur cette dévotion, œuvre du P. EUDES, R. P. LE DORÉ, « Les sacrés cœurs et le Père Eudes »; *Rev. hist. des religions*, 1916, 74, p. 99 sq.

<sup>3</sup> *Rev. hist. des religions*, 1916, 73, p. 101 sq.; PARFAIT, « L'arsenal de la dévotion » (8), p. 46 sq.; P. HILAIRE DE BARENTON, « La dévotion au Sacré-Cœur. Ce qu'elle est et comment les saints la pratiquèrent. Doctrine, iconographie, histoire », 1914; GUARRIGUET, « Le Sacré-Cœur de Jésus, Exposé historique et dogmatique de la dévotion au Sacré-Cœur », 1920; LOUVEL, « Le règne social du Sacré-Cœur », 1920; BAINVEL, « La dévotion au Sacré Cœur », 1922; *id.*; LE BRUN, « Le bienheureux Jean Eudes et le culte public du Sacré Cœur de Jésus », 1919; GOUDERON, « Le Sacré Cœur de Jésus, principe de toute vie spirituelle, d'après le bienheureux Jean Eudes », 1923; GOUGAUD, « Notes sur d'anciennes images du Sacré Cœur », *La vie et les arts liturgiques*, 1921, p. 167 sq.

<sup>4</sup> Sur l'histoire de cette croyance: DUBOSC DE PESQUIDOUX, « L'Immaculée Conception, histoire d'un dogme », 1898; VACANDARD, « Les origines de la fête et du dogme de l'Immaculée Conception », *Etudes de critique et d'histoire religieuse*, 1912; HERZOG, « La Sainte Vierge dans l'histoire », 1911, p. 138 sq., L'Immaculée conception; *Rev. hist. des religions*, 1916, 74, p. 119.

Cf. encore, PERDRIZET, « Etudes sur le speculum humanæ salvationis », p. 30 sq; MALE, « L'art religieux de la fin du moyen-âge », p. 217 sq.; GILLET, « Histoire artistique des ordres mendiants », p. 246 sq.

Qu'elles soient protestantes ou catholiques, les cloches s'unissent pour proclamer les *louanges* de Dieu, l'*adoration* des fidèles, la *paix* qui doit régner parmi eux<sup>1</sup>:

2. s. d. XV<sup>e</sup> s. Ozanna in excelsis.  
159. 1884. De mon clocher de Vézenaz  
Je chanterai toute ma vie  
Au Dieu tout puissant hosanna.  
12. 1493. Deum laudo, deum invoco.  
121. 1855. Deum laudo, angelos ac sanctos invoco.  
4. 1407. Laudo Deum verum.  
6. 1460. Te Deum laudamus<sup>2</sup>.  
20. s.d. Id.  
166. 1898. Id.  
30. s. d. Laudate Dominum in excelsis<sup>3</sup>.  
140. 1869. Laudate Dominum in cymbalis bene sonantibus.  
141. 1869. Loué et adoré soit Jésus Christ.  
142. 1871. Id. ... Je publie la gloire de Dieu.  
116. 1847. Venez et du Seigneur sans cesse louez la force et la sagesse.  
42. 1726. Pour la gloire de Dieu je sonnerai.  
144. 1872. A la gloire de la Sainte Trinité et de notre Seigneur Jésus Christ.  
145. 1874. Gloria Patri et Filio et Spiritu sancto.  
143. 1872. Gloria in excelsis Deo et in terra pax hominibus.  
137. 1867. Gloire à Dieu au plus haut des cieux, paix sur la terre, bienveillance  
entre les hommes.  
182. 1905. Id.  
183. 1906. Gloire à Dieu dans les lieux très hauts.  
121. 1855. Semper cum sorore mea cantabo: Gloria in excelsis Deo.  
161. 1887. Gloire à Dieu.  
168. 1898. Id.  
187. 1912. Id.  
189. 1915. Id.

<sup>1</sup> BLAVIGNAC, *op. l.*, p. 125 sq.; Musée neuchâtelois, 1881, p. 97, 237 sq., etc.

<sup>2</sup> Ex. BLAVIGNAC, *op. l.*, p. 128 sq., 140 sq.; Musée neuchâtelois, 1881, p. 97, etc.

<sup>3</sup> Musée neuchâtelois, 1881, p. 237, etc. Exemples analogues aux environs de Genève:

Laudate Dominum in cymbalis bene sonantibus, Laudate eum in cymbalis jubilationis.  
Omnis spiritus laudet Dominum. Villars, 1558. La Roche, 1608. Vétraz, 1833. Cranves-Sales, 1838.

Laudate Dominum . . . . . Laudate eum in cymbalis jubilationis. Fillinges 1816.  
Viry 1828. Valleiry 1829. Ville la Grand 1832.

Laudate Dominum. . . . . bene sonantibus. Sciez 1662. Reignier 1807. Nevecelle  
1819. Cruseilles 1829. Cluses 1841. Machilly 1842. Brens 1844. Fessy 1858. Villars 1859.

Laudate Deum ut nos a fulgure ... et in cimbali bene sonantibus. Bonneville 1702.

Laudate Dominum in tympano. Laudate eum. . . . . jubilationis. Saint-Julien 1852.

Louez le Seigneur sur les cymbales retentissantes. La Muraz 1843.

176. 1902. Gloire à Dieu, paix sur la terre, bienveillance entre les hommes (3<sup>e</sup> Clémence, cf. n<sup>o</sup> 137).
130. 1858. Id.
139. 1868. Id.
170. 1899. Id.
150. 1878. Ad majorem Dei gloriam et in honorem hominum fidei. Deum colo...
151. 1879. A. M. D. G. in Hon. B. M. V. et S. S.
115. 1846. Id.
154. 1879. Id.
162. 1887. Paix sur la terre.
133. 1863. La paix soit avec vous.
140. 1869. Christus docens.
150. 1878. Filii audite me timorem Domini docebo vos. Ps. 33.
103. 1844. Deo optimo maximo sacrum.
109. 1845. Deo optimo maximo Christi evangelio instaurate civitatis sospitatori in spiritu et veritate colendo et in eternum laudando... Deum immortalem magnifico.
53. 1773. Sit nomen Domini benedictum <sup>1</sup>.
38. 1709. Id.
84. 1833. Id. Ps. 112, 2.
82. 1831. Id.
84. 1833. Id.
131. 1860. Id.
134. 1864. Id.
137. 1867. Servez Dieu et soyez unis (2<sup>e</sup> Clémence).
176. 1902. Id. (3<sup>e</sup> Clémence).
25. 1580. Que fit en croix le corps de Jésus Christ ?  
Rendre son sang, même sa propre vie ?  
Ne fut-ce pas comme Saint-Paul écrit  
L'excès d'amour dont mort est asservie ?
94. 1840. Crux ave, unica spes.
138. 1868. Pios lætifico, arguo impios.
169. 1899. Dieu et Patrie.
166. 1898. Hic est panis qui de cælo descendit.
171. 1899. Aimez-vous les uns les autres.
175. 1899. Concordi voce ego et sorores meæ quater in hora laudes dicemus beatæ.

<sup>1</sup> Cette formule est très fréquente. *Enchiridion Leonis papæ*, ed. Ancône 1667, p. 22; sur les cloches, BLAVIGNAC, *op. l.*, p. 133, 151, 160, 220; *Bulletin monumental*, 59, 1894, p. 341; 1891-2, p. 30.

198. 1903. Reconnaissance. Mon âme bénis l'Éternel et n'oublie aucun de ses bienfaits.
182. 1905. Christus vitis.
185. 1911. Pour servir l'Église et la Patrie.
190. 1921. Christum canamus principem... Apostolorum gloriam tellus et astra concinunt.  
Je loue Dieu.
191. 1921. Custodes hominum psallimus angelos.
193. 1921. Ad te clamamus exules filii Hevae... Pange lingua gloriosi corporis mysterium.
194. 1921. Ad te suspiramus gementes et flentes in hac lacrymarum valle.  
O crux ave, spes unica, mundi salus et gloria.
195. 1921. Eia ergo advocata nostra, martyrum victorias laetis sequamur vocibus.
196. 1921. Illos tuos misericordes oculos ad nos converte. Laudemus viros gloriosos.

### *La bénédiction des cloches.*

C'est une erreur, souvent relevée par les théologiens<sup>1</sup>, que de parler du « baptême » des cloches; pas plus qu'un navire<sup>2</sup>, une cloche, n'étant être humain doué d'âme, ne peut prétendre au baptême; elle est « bénite », « présentée à la bénédiction »<sup>3</sup>. « Mais ce qui a fait que le peuple a donné à cette cérémonie le nom de baptême, est que les cloches y reçoivent le nom de quelques saints, sous l'invocation desquels on les offre à Dieu, afin qu'ils les protègent »<sup>4</sup>. Elles sont nommées « en l'honneur de quelque saint, afin qu'elles soient par là comme mises dessous sa protection »<sup>5</sup>. De là les mentions suivantes sur nos cloches :

49. 1767. « In honorem B. Mar. Virg. hanc campanam benedixit... »
50. 1767. « Bénite à l'honneur de Saint-George ».
79. 1824. Ad benedictionem offerebant.
67. 1808. Id.

<sup>1</sup> DELRIO, « Les controverses et recherches magiques », trad. Du Chesne, Paris, 1611, p. 1056 sq.; THIERS, « Traité des superstitions qui regardent les sacrements » (4), 1777, II, p. 73 sq.

<sup>2</sup> THIERS, *op. l.*, II, p. 98.

<sup>3</sup> Sur le baptême des cloches, CABROL, « Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie », s. v. « Cloche », p. 1968; DELIGNY, « Etudes liturgiques. Les cloches, origine et baptême », *Rev. augustiniennne*, 1907, VI, p. 578 sq.; VACANDARD, « Le baptême des cloches », *Revue du clergé français*, 1908, LIV, p. 257; A. MICHEL, « Prières et cérémonies pour la bénédiction d'une cloche », 1921; LE BLANT, *Bulletin monumental*, 1894, 59, p. 245; BAULACRE, *Oeuvres*, II, p. 268 sq.; BLAVIGNAC, *op. l.*, p. 452 sq.

<sup>4</sup> THIERS, *op. l.*, II, p. 75.

<sup>5</sup> DELRIO, *op. l.*, p. 1058.

106. 1844. Présentée à la bénédiction par...  
124. 1856. Id. de l'Eglise en l'honneur de Marie immaculée.  
104. 1844. Présentée pour être bénite par...  
\*77. 1823. J'ai été bénite par...  
144. 1872. Id.  
145. 1874. Id.

*Donateurs, parrains.*

On relève sur les cloches les noms des donateurs, aux frais de qui la cloche a été fondue. Selon la tradition, Guillaume de Marcossay aurait donné une cloche de Saint-Pierre (n° 22, Rappel). Peut-être est-ce l'image de Clément VII, donateur et parrain, qui paraît sur l'anse de la Clémence (n° 4).

3. Jean de Brogny « me fieri fecit ».  
9. 1472. « Nicolas Guerei me voluit refici ex grandi munere suo ».  
13. 1501. « Hugo Forrerii protonotarius de Tornon ».  
25. 1580. Plusieurs noms.  
26. 1595. Melch. de Saint Jeoire « fecit fieri ».

Avec le temps, ces noms deviennent plus fréquents :

75. 1821. « Syndics en charge, . . . Membres de la commission chargée de recevoir les souscriptions et les dons des fidèles, etc. »  
76. 1821. Id.  
104. 1844. « Par souscription des paroissiens ».  
109. 1845. « Genevae cives sacrum fecerunt die natalium Domini... Civium curis et impensis. »  
110. 1845. « Civium impensis ».  
121. 1855. « Votée à l'unanimité par le Conseil communal, payée par les centimes additionnels et un don de 500 francs fait par R<sup>d</sup> M. Ch. Mauris, curé. »  
122. 1855. « M. le curé, le conseil municipal et tous les habitants d'Avusy me firent. »  
136\* 1866. « Vote du Conseil municipal du V février MDCCCLXVI. »  
115. 1846. « Faite par les dons des habitants de Veyrier l'an 1846. »  
158. 1882. « Aux frais des citoyens genevois. »  
186. 1911. « Donnée par les enfants des écoles du dimanche. »  
187. 1912. « Donnée par les enfants de l'Eglise de Genève. »

Ces donateurs sont en général les parrains et les marraines qui ont présenté la cloche à la bénédiction. Leur mention ne paraît que tardivement, au XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles (45, 49, 50, 55, etc.), mais à dater de cette époque elle devient usuelle. Jadis l'homme s'effaçait devant la divinité que la cloche doit glorifier ; maintenant, il réclame

sa part<sup>1</sup>, il proclame son œuvre, et il désire en laisser le souvenir à la postérité. De là d'innombrables noms de parrains et de marraines, de curés, de maires et d'adjoints, de conseils, de municipalités, en un mot de tous ceux qui ont participé à la commande de la cloche (ex. 30. — 56, 1786. — 75, 1821. — 76, id. — 74, 1819, etc.). On perçoit parfois même le souvenir de mesquines rivalités; sur la cloche de Russin (118, 1849) le nom du maire Favre a été effacé à la suite d'une élection où il n'avait pas été renommé, puis ensuite regravé. Aussi la cloche célèbre-t-elle maintenant non seulement les louanges de Dieu, mais celles de ses bienfaiteurs: « Pour mes bienfaiteurs, je chanterai toujours le cantique Magnificat anima mea Deum » (122, 1855).

Parmi les noms inscrits sur nos cloches, il en est peu qui méritent l'attention; notons après celui de Jean de Brogny<sup>2</sup> (3, 1405), celui du sculpteur Jean Jaquet (81, 1826)<sup>3</sup>.

Depuis la Réforme, la république de Genève a mis sur ses cloches ses armes et sa devise, marque de sa souveraineté et de sa propriété. Plus tard, on trouve souvent les noms des communes, des paroisses<sup>4</sup>, des sociétés, comme marque de propriété, non seulement sur les cloches des écoles, mais aussi sur celles des édifices religieux.

Ex. 63, 1797. — 65, 1797. — 67, 1808. — 81, 1826. — 88, 1835. — 87, 1835. — 85, 1833. — 91-2, 1839. — 74, 1819. — 98-9, 1842. — 105-7, 1844. — 123, 1855. — 124, 1856. — 167, 1898. — 180, 1905, etc.

N'est-elle pas curieuse cette inscription de la cloche servant à la chapelle catholique de Collonge-Bellerive (148\*, 1877), où la vanité du donateur et la jalousie du propriétaire s'étaient naïvement: « Cette cloche appartient à François Berger, fils de Prudent, de Collonge-Bellerive. Parrain François Berger, propriétaire de la cloche ».

#### *Armoiries.*

Notons les armoiries suivantes, outre celles de la république de Genève:

##### *Armes du chapitre:*

- 6. 1460.
- 10. 1481.
- 21. s. d.
- 176. 1902. 3<sup>e</sup> Clémence, en souvenir de son prototype.

<sup>1</sup> Musée neuchâtelois, 1881, p. 266; BLAVIGNAC, p. 215 sq.

<sup>2</sup> Sur Jean de Brogny, *Genava*, II, 1924, p. 297 sq.

<sup>3</sup> Sur Jean Jaquet, FATIO, « Nos anciens et leurs œuvres », 1919, p. 3 sq.; cloche, p. 50.

<sup>4</sup> BLAVIGNAC, *op. l.*, p. 224; Musée neuchâtelois, 1882, p. 82-3, etc.

*Aigle impériale :*

176. 1902. 3<sup>e</sup> Clémence, en souvenir de son prototype.

*Armes pontificales :*

143. 1872. Nom de Pie IX, avec tiare pontificale.  
154. 1879. Tiare pontificale, sur clés en sautoir et croix à double traverse.  
166. 1898. Armes du pape Léon XIII, avec clés et tiare.

*Armes privées :*

27. 1607. Du Villard.  
40. 1726. Lullin, sur deux canons en sautoir.  
42. 1726. Id.  
43. 1729. Id.  
Mêmes armes sur des canons de Genève, fondus par Jean Maritz, comme la cloche 43, Genava, II, 1924, p. 198.  
151. 1879. Evêque Mermillod.  
154. 1879. Id.  
145. 1874. Id.  
143. 1872. Armes de Saint François de Sales.  
13. 1501. Ecu chargé de 12 losanges, 4,4, et 4, surmonté d'un chapeau de chanoine avec mouchets.  
67. 1808. Ecu ovale surmonté d'une couronne comtale et tenu par deux lions d'or à la croix de sable chargée de 5 coquilles de...  
176. 1902. 3<sup>e</sup> Clémence. Ecu circulaire timbré d'un heaume, cigogne surmontée d'un croissant renversé et flanquée de deux étoiles.  
182. 1905. Armes Sarasin.

*Les noms des cloches*<sup>1</sup>.

La cloche dont la voix divine retentit a une personnalité, qu'elle affirme dans ses inscriptions : un tel m'a fait faire... j'ai été faite par... mon nom est... je m'appelle, j'appartiens, je sonnerai... etc. Bénite, elle porte un nom. Toutefois les théologiens, qui distinguent la bénédiction du baptême, se sont élevés contre cette pratique qui risque d'entraîner cette confusion. « On ne devrait pas leur donner des noms de saints ou de saintes, même des noms humains, mais les appeler cloches de Notre Dame, de Saint-Jacques, de Saint-Georges ou de Sainte-Geneviève, etc. <sup>2</sup> ».

<sup>1</sup> BLAVIGNAC, *op. l.*, p. 33 sq. Le nom.

<sup>2</sup> THIERS, *op. l.*, II, p. 74.

Ce sont les noms de la Vierge et des Saints sous la protection et le patronage desquels la cloche ou l'église sont placés.

Celui de Marie est très fréquent, à Genève, comme ailleurs<sup>1</sup>, car « gratum mihi Mariae nomen », dit la cloche de Vézenaz (159, 1884):

60. 1789. Carouge, Maria Johanna Baptista nomen meum.
62. 1792. Veyrier, Je m'appelle Marie.
122. 1855. Avusy, Id.
- 133\* 1866. Bernex, Je m'appelle Marie de Saint-Joseph et de Saint-Jean.
138. 1868. Genève, S. Joseph: Maria Josepha Gasparina Joanna Francisca Theresia.
140. 1869. Bernex, Je m'appelle Marie de Saint-François-de-Sales.
142. 1871. Confignon, Je m'appelle Marie-Antoinette.
143. 1872. Plainpalais, Je m'appelle Marie-Pie Gasparde de Saint-François-de-Sales.
144. 1872. Presinges, Je m'appelle Françoise-Marie.
145. 1874. Lancy, Je m'appelle Marie-Joséphine, Don de Marie à Marie.
150. 1878. Collex-Bossy, Mon nom est Marie-Aloise.
152. 1879. Confignon, Margarita-Maria nominor.
153. 1879. Versoix, Je m'appelle Marie-Françoise.
159. 1884. Vézenaz, Gratum mihi Mariae nomen. Je porte le nom de Marie.
157. 1882. Chêne-Bourg. Johanna Francisca (à cause de Saint-Jean et de Saint-François-de-Sales dont les noms et l'image figurent aussi sur la cloche).
121. 1855. Avusy. Carolina vocor (à cause de Saint Charles-Borromée, patron de cette église).
172. 1899. Je m'appelle Louise-Antoinette-Françoise-Romaine.
177. 1902. Je m'appelle Lucie.
179. 1905. Je m'appelle Françoise-Antoinette, née en avril.
180. 1905. Je m'appelle Marie-Louise.
181. 1905. Josepha Carolina vocor.
185. 1911. Je m'appelle Idelette.
190. 1921. Je m'appelle Louise-Joséphine-Marie, je suis née en 1921.
191. 1921. Je m'appelle Emilie-Hélène, je suis née en 1921.
192. 1921. Je m'appelle Bettina-Francesca, je suis née en 1921.
193. 1921. Je m'appelle Virginie-Leona, je suis née en 1921.
194. 1921. Je m'appelle Léonie-Victorine-Antonia-Charlotte, je suis née en 1921.
195. 1921. Je m'appelle Alphonsine-Marie-Fanny-Victoria, je suis née en 1921.
196. 1921. Je m'appelle Virginie-Charlotte, je suis née en 1921.
197. 1921. Je m'appelle Jeanne-Antonie, je suis née en 1921.

<sup>1</sup> BLAVIGNAC, *op. l.*, p. 13, 36, 44, 145, 224, 454; *Bulletin monumental*, 1894, 59, p. 140, 141, etc.

Ce sont les noms des parrains et des marraines, du curé, du donateur, seuls ou associés aux noms divins. A Neuchâtel, une cloche est dénommée Comtesse, parce qu'elle a été donnée par un comte<sup>1</sup>.

4. 1407. Clémence. Ego vocor *Clementina*. La Clémence, de son vrai nom Clémentine, rappelle le nom de l'antipape Clément VII qui aurait donné l'argent nécessaire à sa fonte, nom conservé par ses descendantes, la Clémence 2 (1867) et 3 (1902). Même nom à Lausanne, BLAVIGNAC, *op. l.*, p. 191.
9. 1472. M'appelle en mon nom  
*Colette* à beau reson.

S'agit-il de Sainte Colette, comme on l'a pensé<sup>2</sup> ? Il semble plutôt que ce soit le diminutif féminin dérivé du nom de Nicolas Guerei, qui en fit les frais. Philippote, Georgette, Jaquette, sont des diminutifs de ce genre, que l'on donnait volontiers aux humains, et aussi aux cloches, bien que l'Eglise les réprouve<sup>3</sup>. « Nous défendons aux parrains et aux marraines d'imposer aux filles des noms qui ne sont que des diminutifs de saintes sans qu'aucune sainte se trouve avoir été ainsi appelée », disent les instructions synodales de Godeau, évêque de Grasse et de Vence, car l'Eglise n'admet que les noms de saints pour les garçons, de saintes pour les filles<sup>4</sup>.

108. 1844. Mon nom est *Joséphine-Aline*.  
Parrain: *Joseph* Traitteur.  
Marraine: *Aline* Traitteur.
107. 1844. Mon nom est *Emilie-Eugénie-Gabrielle*.  
Parrains: *Gabriel* Girod.  
Marraine: *Emilie* Girod.
- 136\* 1866. Je m'appelle Marie de Saint *Joseph* et de Saint *Jean*.  
Parrain: *Jean* Fournier.  
Marraine: *Josette* Fournier.  
Curé: *Joseph-Antoine* Clochet.
142. 1871. Je m'appelle *Marie-Antoinette*.  
Marraine: *Marie-Antoinette* Guers.
143. 1872. Plainpalais. Je m'appelle Marie-*Pie-Gasparde* de Saint-François-de-Sales.  
Patron: *Pie* IX.  
Parrain: Mgr *Gaspard* Mermillod.

<sup>1</sup> Musée neuchâtelois, 1881, p. 211.

<sup>2</sup> BLAVIGNAC, *op. l.*, p. 40.

<sup>3</sup> THIERS, *op. l.*, II, p. 102, 105, 109.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 93 sq.

147. 1876. Meyrin. Mon nom est *Caroline*.  
Marraine: *Caroline* Perraut.
151. 1879. Compesières. Nominor *Gaspara Maria* Josepha.  
Parrain: Mgr *Gaspard* Mermillod.  
Marraine: *Maria* Grosset-Mermillod.
173. 1899. Suo nomine nomen meum dicunt.
174. 1899. Nomen mihi dederunt.

Outre ses noms officiels, qu'elle porte sur elle, la cloche peut recevoir un surnom.

Il est parfois emprunté au nom du fondateur (28, 1609, La « *Collavine* »)<sup>1</sup>. La *Colette* (9, 1472) est appelée « Bellerive », parce qu'elle provient du couvent des Cordeliers de Rive. L'ancienne cloche de Bernex (136\*, 1866), de son vrai nom Marie, était dénommée par le peuple « *La Zozète* », sans doute à cause de sa marraine Josette Fournier; la cloche nouvelle de 1905, n° 179, s'appelle « *la Tienette* »<sup>2</sup>.

Des noms rappellent les fonctions des cloches :

5. 1420. Le *Grillet*, petite cloche de la Madeleine. En terme de blason, le « grillet », autre forme de « grelot », est une sonnette attachée au cou des chiens et aux jambes des oiseaux de proie.
10. 1481. 1<sup>o</sup> *Rebat*; 35, 1678, 2<sup>o</sup> *Rebat*; puis *Accord* (108, 1845), le nom ancien ayant été changé par le Consistoire.
18. 1528. *Retraite*, puis, en 1845 (109) l'*Eveil*, le nom ancien ayant été changé par le Consistoire.
22. s. d. *Réveil matin*, puis *Rappel*.

Pour différencier entre elles les cloches, on les désigne aussi par leurs dimensions. La Clémence est appelée dans les Registres du Conseil « *campana major* », *grossa campana* », « *campana magna* », etc.

Comme on le voit par les exemples du *Rebat*, de la *Retraite*, du *Réveil Matin*, la cloche peut changer de nom au cours de son existence et de ses refontes; ou, au contraire, malgré ses vicissitudes, elle conserve son nom primitif, telle la Clémence (4, 1407; 137\*, 1867; 176, 1902)<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> BLAVIGNAC, *op. l.*, p. 53.

<sup>2</sup> PERRIN, « Les communes genevoises », 1905, p. 86-7.

<sup>3</sup> BLAVIGNAC, *op. l.*, p. 52.

LE RÔLE DES CLOCHES.

*Formules énumérant leur rôle.*

De nombreuses cloches énumèrent les fonctions qu'elles doivent remplir, et l'on rencontre pendant des siècles les deux vers léoniés<sup>1</sup> ou des formules qui en dérivent<sup>2</sup>:

4. 1407. « Laudo Deum verum, plebem voco, congrego clerum, defunctos ploro, pestem fugo, festa decoro, vox mea cunctorum sit terror demoniorum. »
12. 1493. « Deum laudo, Deum invoco, defunctos ploro, ignem extinguo, demones fugo. »
74. 1819. « Laudo Deum verum, plebem voco, congrego clerum, defunctos ploro, pestem fugo, festa decoro. »
- 77\* 1823. « Je convoque les fidèles, j'annonce les solennités, je pleure les morts. »
121. 1855. « Deum laudo, angelos ac sanctos invoco, populum voco, festa decoro, grandinam repello, gaudentibus gaudeo, plorantibus ploro, semper cum sorore mea cantabo. »
138. 1868. « Per sonitum meum crescat in civitate fides infidelium animis devotio, procul pellantur inimici incidia, percussio fulminum, fragor grandinum, et unum ovile sub uno pastore inducatur, pios laetifico, arguo impios, exulto nascentibus, morientibus ingemisco, convoco fideles, festa nuntio, pro pace et salute persono. »

<sup>1</sup> Musée neuchâtelois, 1881, p. 424; BLAVIGNAC, *op. l.*, p. 47, 455; *Mém. Soc. Hist.*, XVI, 1867, p. 431-432; CAHORN, p. 138. Voici quelques exemples aux environs de Genève:

« A fulgure et tempestate libera nos Domine ». Bonneville 1686-1695. Fessy 1733. Amancy 1819. Cornier 1825. La Chapelle-Rambaud 1857. Clarafond 1881.

« Deum laudo, Plebem voco, Defunctos ploro, Pestem fugo Festa decoro, Amancy 1825.

« Laudo Deum Verum. Plebe in voco. Congrego clerum. Defunctos ploro. Pestem fugo. Festa decoro ». Veigy 1682.

Même inscription avec Plebem écrit correctement. Viry 1859.

« Laudo Deum Verum. Congrego populum. Festa decoro. Defunctos ploro. Tempestatem fugo. Gloria in exelsis Deo et in terra pax hominibus bonæ voluntatis. » Essery 1855.

« Vivos voco, mortuos plango, fulgura frango. » Andilly 1847.

« Laudo Deum Verum. Populum voco. Congrego Clerum. Defunctos ploro. Fugo fulmina. Festa decoro. » La Chapelle-Rambaud 1808. Saint-Cergues 1871.

« Vox mea perniciem procellar demoniorum. » Arbusigny (l'an de la délivrance des François 1816).

« Luceo defunctos. Natos cano. Convoco plebem. Nuntio festos. Pia voce celebros Deum. » — « De la vie je marque les heures, je chante les joies, je pleure les douleurs et je dis les devoirs. » Orcier 1870.

« Laudo Deum verum. Voco Plebem, Congrego clerum. Defuntos ploro, Festa decoro, Pestem fugo. Vox mea cunctorum terror est demoniorum. F. S. me fecit. M. D. L. » Martigny.

<sup>2</sup> Ex. « Vox Domini. Per sonitum ejus effugiant ignita jacula inimici, percussio fulminis impetus lapidum et laesio tempestatum ». *Bull. Soc. Nationale antiquaires de France*, 1923, p. 285.

150. 1878. « Deum colo, vitam et mortem nuntio, plebem ad sacra convoco. »  
35. 1678. 2<sup>o</sup> Rebat. « Ad sacra et comitia voco, classicum intono, horas nuntio, supremæ memores esse moneo. »  
109. 1845. Accord (3<sup>e</sup> Rebat). « Classicum intonabam, horas nuntiabam, nunc ut quondam supreme memores esto moneo, ad sacra conciones voco, Deum immortalem magnifico. »  
141. 1869. « Je convoque les fidèles, je les exhorte à la prière, je leur rappelle le temps et l'éternité, j'annonce les solennités, et je pleure les morts. »  
142. 1871. « Je publie la gloire de Dieu, j'annonce les volontés de l'Eglise, je convoque les fidèles, je chante les baptêmes, je me réjouis avec les nouveaux époux, je pleure les morts. »  
\*77. 1823. « Je convoque les fidèles, j'annonce les solennités, je pleure les morts. »  
190. 1921. Christum canamus principem. Je loue Dieu, j'appelle le peuple à la prière, je mets les démons en fuite, je chante sur les berceaux et pleure sur les tombes, je tressaille avec l'église et la patrie. Apostolorum gloriam tellus et astra concinunt.

Ainsi qu'elle l'annonce, la cloche a un rôle religieux et civique, elle convoque le peuple et le clergé (*plebem voco, populum voco, congrego clerum*) pour assister aux offices sacrés, aux assemblées de la cité, pour prendre les armes, pour lutter contre l'incendie et les calamités.

#### *Convocation aux offices religieux.*

Elle appelle, et c'est là son rôle principal, aux cérémonies du culte le clergé et le peuple<sup>1</sup>:

4. 1407. Plebem voco, congrego clerum.  
35. 1678. Ad sacra et comitia voco.  
36. 1678. Festinate, nam ex alto ad altiora vocat.  
129, note, XVII<sup>e</sup> s. « Leur son est allé par toute la terre. »  
49. 1767. J'appelle à vous, mon Dieu, les peuples de la terre.  
9. 1472. ...laudes et missas canendas.  
50. 1767. Adorate Dominum in atrio sancto ejus. Ps. 28.  
60. 1789. Venite, psalmum dicite.  
\*77. 1823. Je convoque les fidèles, j'annonce les solennités...  
114. 1846. J'appelle à la prière.  
Des fêtes du Seigneur, j'annonce le jour.

<sup>1</sup> BLAVIGNAC, *op. l.*, p. 43, 61, 140, sq. 123; CABROL, *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, s. v. « Cloche », p. 1968.

118. 1849. Quand ma voix retentit, un grand devoir t'appelle.  
Pense à Dieu, à ton frère, ils réclament ton zèle.
105. 1844. Venez, réjouissons-nous en l'Eternel, Ps. XCV.
113. 1846. Venez vous présenter devant l'Eternel avec allégresse, Ps. C.
116. 1847. Venez et du Seigneur sans cesse louez la force et la sagesse.
121. 1855. Populum voco.
137. 1867. Je suis la voix de l'Eglise...
141. 1869. J'annonce les solennités.
141. 1869. Je convoque les fidèles, je les exhorte à la prière.
138. 1868. Convoco fideles.
142. 1871. Je publie la gloire de Dieu, j'annonce les solennités de l'église, je convoque les fidèles, je les exhorte à la prière.
150. 1878. Plebem ad sacra convoco. Filii audite me timorem Domini docebo vos. Ps. 33.
154. 1879. Appelle au loin les fidèles à la prière.
- 137\* 1867. 2<sup>e</sup> Clémence. Servez Dieu.
176. 1902. 3<sup>e</sup> Clémence. id.
167. 1898. A ma voix les chrétiens à Dieu vont rendre hommage.
188. 1913. Assemblez le peuple, formez une sainte réunion, assemblez les vieillards, assemblez les enfants. Joël, ch. II, v. 16.
190. 1921. J'appelle le peuple à la prière.

De tels appels sont fréquents sur les cloches<sup>1</sup>. « Réunissons le clergé, rassemblons le peuple, sanctifions l'église », dit une cloche de Crassier<sup>2</sup>, répétant les mots de la vieille Clémence. « Venite et audite omnes qui timete Deum »<sup>3</sup>. Indifférentes aux querelles religieuses, nos cloches ont appelé successivement au culte catholique, puis protestant, et dès 1530, à la grande indignation de Jeanne de Jussie, les réformés font sonner la Clémence pour convoquer le peuple aux sermons de Farel.

#### *De la naissance à la mort.*

La voix de la cloche annonce les trois grandes étapes de la vie humaine: naissance, mariage et mort. L'intention générale de l'église, dans ses offices, n'est-elle pas en effet de prier pour les vivants et les morts<sup>4</sup>?

Voici la *naissance*, le *baptême*, le *mariage* et la *mort*:

- \*77. 1823. Je pleure les morts.
121. 1855. Gaudentibus gaudeo, plorantibus ploro.

<sup>1</sup> Ex. *Musée neuchâtelois*, 1881, p. 98, 123, 238.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 124.

<sup>3</sup> Angleterre, 1687. *Bulletin monumental*, 59, 1894, p. 131.

<sup>4</sup> THIERS, *op. l.*, III, p. 161.

167. 1898. Je chante leur naissance et pleure leur trépas... Que Dieu nous fasse  
grâce avant mon dernier glas.
138. 1868. Exulto nascentibus, morientibus ingemisco.
142. 1871. Je chante les baptêmes  
Je me réjouis avec les nouveaux époux,  
Je pleure les morts.
150. 1878. Vitam et mortem nuntio.
190. 1021. Je chante sur les berceaux et pleure sur les tombes.

« Je sonne à ta naissance et je pleure à ta mort », disait une cloche de Boège (1823)<sup>1</sup> ; « je chante les nouveaux-nés, je pleure les morts », dit celle de Cerneux-Péquignot<sup>2</sup>. Cette formule se trouve à Amancy, 1819 : « Quand tu mentan, chrétien, pense quel est ton sort, je chante à ta naissance et pleure sur ta mort », et à Vers, 1828 : « Si tu m'entends, chrétien, réfléchis sur ton sort, je chante à ta naissance et je pleure à ta mort ». Mais les cloches évoquent rarement ces deux dates de la vie<sup>3</sup> ; en effet, bien que l'usage se soit établi de les faire entendre en ces occasions, ce n'est qu'une tolérance, non une fonction rituelle<sup>4</sup>.

En revanche, elles sonnent la sépulture des fidèles<sup>5</sup>, elles convient les vivants à prier pour les défunts<sup>6</sup>, et elles mentionnent souvent ce rôle douloureux<sup>7</sup>, en même temps qu'elles exhortent à se souvenir de l'heure dernière, à vivre saintement dans cette attente, opposant à la tristesse de la mort la vie et les fêtes joyeuses. Avant la Réforme, on sonnait à Genève de nuit les cloches pour inviter le peuple à prier pour les morts : « 1516. Fiat cymballum in quo arma civitatis affigantur ad cujus sonitum tempore nocturno populus incitetur ad orandum pro defunctos »<sup>8</sup>. On l'avertit aussi avec une clochette. « 1517. Quoniam pium est pro defunctis exorare ut a peccatis solvantur, audita requisicione per magistrum Anthonium facta, rationi consona, impertitur licencia proclamandi diebus lunæ, et tempore nocturne hora prima post medium noctis Dominice precedentis. » « Parce que c'est une chose pieuse de prier pour les morts, afin qu'ils soient délivrés de leurs péchés, on permet à

<sup>1</sup> BLAVIGNAC, *op. l.*, p. 111. Cette cloche n'existe plus. Les cloches de cette localité datent de 1860.

<sup>2</sup> *Musée neuchâtelois*, 1881, p. 145.

<sup>3</sup> BLAVIGNAC, *op. l.*, p. 112.

<sup>4</sup> THIERS, *op. l.*, II, p. 140 sq.

<sup>5</sup> CABROL, *op. l.*, s. v. « Cloche », p. 1968.

<sup>6</sup> THIERS, *op. l.*, III, p. 141 ; BLAVIGNAC, *op. l.*, p. 114 ; S. REINACH, « L'origine des prières pour les morts », *Rev. des études juives*, 1900, p. 161 ; *id.*, *Strena Helbigiana*, 1900, p. 245 ; *id.*, *Cultes, mythes et religions*, 3<sup>me</sup> éd. 1923, I, p. 316 sq.

<sup>7</sup> BLAVIGNAC, *op. l.*, p. 43. Formules fréquentes. *Vivos voco, mortuos plango, ibid.*, p. 164.

Je pleure les morts et j'appelle les vivants, *Musée neuchâtelois*, 1881, p. 145.

J'annonce les fêtes... et la tristesse de la mort. BLAVIGNAC, p. 11, etc.

<sup>8</sup> RIVOIRE, *Registres du Conseil*, VIII, p. 174 ; BLAVIGNAC, p. 118.

maître Antoine de le proclamer la nuit par la ville les lundis après minuit selon sa requête »<sup>1</sup>.

La cloche *pleure les défunts* :

- 4. 1407. Defunctos ploro.
- 12. 1493. Id.
- 138. 1868. Exulto nascentibus, morientibus ingemisco.
- 141. 1869. Je pleure les morts.
- 150. 1878. Vitam et mortem nuntio.

Elle appelle à vivre saintement et à se *souvenir de la mort*<sup>2</sup>.

- 28. 1609. Du bien vivant heureuse est mort et vie.
- 35. 1678. Supremae memores esse moneo, 2<sup>e</sup> Rebat.
- 109. 1845. Id. 3<sup>e</sup> Rebat.
- 141. 1869. Je leur rappelle le temps et l'éternité... et je pleure les morts.

Elle attend la *résurrection*<sup>3</sup>.

- 99. 1842. A qui irions-nous Seigneur...! tu as les paroles de la vie éternelle. Jean VI, 68.
- 181. 1905. Expecto resurrectionem mortuorum et vitam venturi saeculi.

Elle oppose la joie à la *tristesse de la mort*.

- 115. 1846. Je gémis avec ceux qui pleurent.  
Je me réjouis avec ceux qui sont dans la joie.
- 121. 1855. Gaudentibus gaudeo, plorantibus ploro.
- 136\* 1866. Sonet vox mea dulciter laetitiae hymnos et carmina mortis fortiter.
- 179. 1905. Id.

#### *Les fêtes.*

« J'annonce les fêtes » disent plusieurs cloches<sup>4</sup>. Elles sonnent en effet les jours de victoire<sup>5</sup>, les anniversaires joyeux ou tristes, les grandes dates de l'histoire locale, religieuse ou civique. En 1526, des citoyens demandent qu'en commémoration de la mort de Berthelier, on organise une procession et que les cloches sonnent<sup>6</sup>.

- 4. 1407. Festa decoro.
- 121. 1855. Id.
- 138. 1868. Festa nuntio.

<sup>1</sup> *Registres du Conseil*, VIII, p. 154, 28 avril 1517; BLAVIGNAC, p. 333.

<sup>2</sup> « Disce mori nostro vivere disce sono », 1620, *Bulletin monumental*, 1894, 59, p. 131.

« Cum sono busta cum pulpita vivere disce », 1624, *ibid.*, p. 133.

<sup>3</sup> Que donc mon son te fasse souvenir

A la mort et au jugement à venir. *Musée neuchâtelois*, 1881, p. 214.

<sup>4</sup> Strasbourg, 1427. BLAVIGNAC, *op. l.*, p. 11.

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 140 sq.

<sup>6</sup> GRENUS, *Fragments historiques sur Genève avant la Réformation*, p. 35.

*Convocation des citoyens.*

4. 1407. Plebem voco.

35. 1678. 2<sup>e</sup> Rebat. Ad sacra et comitia voco.

121. 1855. Populum voco.

Avoir des cloches, les sonner pour assembler les citoyens, ceci constitue un droit de souveraineté dont on est jaloux au moyen-âge. Aussi enlève-t-on celles des vaincus, ou leurs battants et, en 1519, quand le duc de Savoie entre en souverain dans Genève, il fait enlever les battants de toutes les cloches <sup>1</sup>.

A Genève, les citoyens sont convoqués en Conseil général au cloître de Saint-Pierre, au son de la grosse cloche, *campana major, campana magna, grossior campana, grossum cymballum*, qui est, dès 1407, la *Clémence*, quoi qu'en dise Blavignac, estimant qu'elle ne servait qu'aux offices religieux <sup>2</sup>. Parfois, il y a contestation pour son usage entre les autorités civiles et ecclésiastiques. Le 28 février 1526, on veut convoquer le Conseil général et «fut demandé la grosse cloche à M. de Lutry, chanoine, lequel gardait la clef de la dite cloche. Et ne la voulut pas bailler, mais avait mis garnison au clocher pour la défendre et de non la vouloir bailler. Pourquoi fut grand mutinement et effroi en l'église Saint-Pierre en armes, en telle sorte que M. de Lutry fut contraint faire ouvrir la porte et bailler la cloche » <sup>3</sup>. En 1534, «parce qu'à tout propos les prêtres sonnent la grosse cloche de la ville et fort inconsiderement, on résout d'enfermer la dite cloche avec une porte dont les syndics garderont la clef » <sup>4</sup>.

Les registres du Conseil mentionnent souvent la convocation du Conseil général, « ad cridum et sonum campane magne; ad sonum campane et cridum ville; ad sonum campane cridatum; ad sonum maioris campane et cridum ville, ut est moris; ad campane sonum congregatum; sono grosse campane; sono grossioris campane; tam ad sonum magne campane quam voce tube; au son de notre grosse cloche, etc. » <sup>5</sup>,

<sup>1</sup> *Ibid.*, p. 387.

<sup>2</sup> BLAVIGNAC, *op. l.*, p. 274, 388.

<sup>3</sup> BALARD, *Journal*, p. 51; *Mém. Soc. Hist.*, IV (série 4<sup>o</sup>), 1915, p. 104.

<sup>4</sup> *Registres du Conseil*; cf. BLAVIGNAC, p. 389.

<sup>5</sup> EX. RIVOIRE, *Registres du Conseil* :

1409. I, p. 2, 4, 11, 13.

1410. I, p. 15, 22.

1411. I, p. 31, 32

1412. I, p. 36.

1413. I, p. 47, 48, 53.

1414. I, p. 62, 65, 68.

1417. I, p. 76, 86.

1459. I, p. 287, 302, 303, 317, 319, 351, 354.

1460. I, p. 369, 395, 429, 432, 436, 462,  
471, 472.

1473. II, p. 181, 194, 231.

1474. p. 247, 319.

1475. p. 327, 342, 363, 387, 396, 398, 403,  
408.

1476. p. 414, 417, 424, 447.

1477. II, p. 479, III, p. 9, 13, 15, 25, 38,  
40, 48, 51, 58, 59.

1478. III, p. 65, 67, 81, 102.

1479. III, p. 120.

1481. p. 164, 188.

et l'usage s'est maintenu de siècle en siècle de sonner les cloches pour convoquer à leurs fonctions civiles les citoyens et leurs représentants<sup>1</sup>.

On mentionne aussi le salaire payé aux veilleurs et gardiens pour sonner les cloches, à cette occasion, en cas d'orage, ou pour diverses solennités<sup>2</sup>: « pro pulsacione grossi cimballi, more solito; pro pulsacione grossi symballi eadem processionum diebus Mercuri; pro pulsacione grossi cimballi et sermonis; die Heucaristie Christi; pulsaverunt processionem Festi Dei ut consuetum est », etc.

1482. p. 197.	1504. p. 174.
1483. p. 252, 273, 277, 292, 296.	1505. p. 259.
1484. p. 318, 350.	1506. p. 290.
1485. p. 441, 447.	1507. p. 331.
1436. p. 483.	1508. VII, p. 6, 32.
1487. p. 528; IV, p. 74.	1509. p. 60, 106.
1488. IV, p. 93, 142, 162.	1510. p. 118, 170.
1489. p. 180, 240.	1511. p. 185, 228.
1490. p. 254, 303.	1512. p. 239, 259, 292, 299.
1491. p. 337, 380, 381, 389, 391, 409, 433.	1513. p. 316, 368, 375.
1492. p. 449; V, p. 23, 32, 59, 73.	1514. p. 395; VIII, p. 5.
1493. V, p. 91, 92, 113, 120, 152, 153.	1515. VIII, p. 21, 72.
1494. p. 169, 220, 229.	1516. p. 84, 89, 129.
1495. p. 244, 258, 271, 285.	1517. p. 191.
1496. p. 299.	1518. p. 214, 257, 269, 274, 277.
1498. p. 431, 449.	1519. p. 281, 284, 285, 288, 293, 304, 305, 313, 317, 345, 346, 350, 351, 353, 360, 375, 385, 400.
1499. p. 502.	1520. p. 421, 423, 438.
1502. VI, p. 21.	
1503. p. 102.	

<sup>1</sup> Ex. 1794. Indications des sonneries de cloches pour annoncer l'assemblée souveraine. *Mém. Soc. Hist.*, 1897, XXVII, p. 104, N° 4305. — 1795, *ibid.*, N° 5338. — 1797. La cloche sonnera à 7 heures les jours de séance du Conseil législatif qui a lieu à 9 h., *ibid.*, N° 6058. — 1798, convocation de l'assemblée souveraine au son des cloches des temples de St-Pierre et de St-Gervais, *ibid.*, N° 6162.

<sup>2</sup> EX. RIVOIRE, *Registres du Conseil*:

1461, II, p. 45, 59.	1493, p. 141.
1462, p. 163.	1494, p. 222.
1475, p. 383.	1495, p. 273.
1481, III, p. 144.	1496, p. 333.
1481, p. 181.	1497, p. 406.
1482, p. 216, 222.	1498, d. 475.
1483, p. 267.	1502, VI, p. 54, 75.
1484, p. 360.	1503, p. 127.
1485, p. 421, 428.	1504, p. 213.
1486, p. 492.	1506, p. 316.
1488, IV, p. 149.	1516, VIII, p. 120.
1489, p. 209, 226.	1517, p. 180.
1490, p. 291.	1518, p. 254.
1491, p. 363, 364, 383, 442.	1519, p. 374, note 3, etc.
1492, V, p. 42, 83.	

*L'alarme*<sup>1</sup>.

138. 1868. « Procul pellantur inimici incidia... Pro pace et salute persono ».

137\* 1867. 2<sup>me</sup> Clémence. « Je suis la voix de l'Eglise et de la patrie genevoise.

Servez Dieu et soyez unis. »

176. 1902. 3<sup>me</sup> Clémence. Même formule.

« Sit dum Clinsa sonat turbo procul hostis et ignis », dit la cloche de Mersebourg<sup>2</sup>. « Per sonitum ejus effugiant ignita jacula inimici », dit une autre<sup>3</sup>. « Plus heureuse que mes aînées, souhaite une troisième, puissé-je ignorer le bruit du tocsin »<sup>4</sup>.

La voix du « Tocsin », de la « cloche d'argent »<sup>5</sup> (14,1509), avertit de l'approche ennemie, annonce l'émeute locale, appelle aux armes pour la défense de la cité. Que de fois, durant les longues luttes que Genève dut soutenir contre ses ennemis intérieurs et extérieurs, les cloches des églises et des remparts ont-elles donné l'éveil ! Les *Registres du Conseil* du 10 avril 1459 mentionnent que c'est la coutume de sonner le tocsin lorsque survient quelque excès ou tumulte, afin d'empêcher le malheur et d'arrêter le coupable<sup>6</sup>. Cette année 1459, Montfort est chassé de la ville par le peuple, « et prosequutus est turpiter ad sonum campane »<sup>7</sup>. En 1519, « alors fut fait en la cité gros tumulte et sonna-t-on la grosse cloche a effreyt et fut vu au dit clocher une torche que l'un des deloyaux tenait pour faire signe au dit duc<sup>8</sup>. » En 1665. « Arrêté, vu les larcins commis par les Bohémiens ou Sarasins, de sonner le tocsin, de les saisir et même de tirer sur eux »<sup>9</sup>. Au sommet de la tour de la cathédrale, le garde veille, prêt à donner l'alarme. 1462. « Quod si vigil videret murmur, quod ipse verberaret campanam »<sup>10</sup>. « Item quod fiat custodia de noctu in civitate ubi sintquindraginta aut sexaginta homines bene armati, si vigil Sancti Petri percuteret cymbalum »<sup>11</sup>. On s'inquiète de ceux qui sonnent la cloche sans y être autorisés. 1513. « Nobiles sindici sumant informacionem contra eum qui in capcione domini vicedompni pulsavit grossum cymbalum »<sup>12</sup>. Et, pour prévenir toute trahison, on réglemente strictement les sonneries des cloches. 1529. « Défense aux ecclésiastiques de sonner les

<sup>1</sup> BLAVIGNAC, *op. l.*, p. 169, « L'émeute ».

<sup>2</sup> *Bull. Sac. nationale antiquaires de France*, 1920, p. 212 ; *Rev. arch.*, 1921, II, p. 37-38.

<sup>3</sup> *Bull. Soc. nationale antiquaires de France*, 1923, p. 285.

<sup>4</sup> *Musée neuchâtelois*, 1881, p. 214.

<sup>5</sup> Sur ces noms, BLAVIGNAC, *op. l.*, p. 173.

<sup>6</sup> BLAVIGNAC, *op. l.*, p. 180.

<sup>7</sup> RIVOIRE, *Registres du Conseil*, I, p. 293, 302.

<sup>8</sup> *Ibid.*, VIII, p. 308.

<sup>9</sup> GRENIUS, *Fragments historiques sur Genève avant la Réformation*, p. 178, note.

<sup>10</sup> RIVOIRE, *Registres du Conseil*, II, p. 128.

<sup>11</sup> *Ibid.*, p. 128.

<sup>12</sup> *Ibid.*, VII, p. 326.

cloches du soir à 6 heures du matin, les ennemis étant parvenus jusqu'aux murailles<sup>1</sup> ».

En terre ennemie, les Genevois s'emparent des cloches, non seulement comme butin précieux<sup>2</sup>, mais pour empêcher de répandre l'alarme; en 1531, ils rompent à coups d'arquebuse celle de l'église de Gaillard<sup>3</sup>.

Mais les cloches possèdent en elles-mêmes une vertu magique pour chasser l'adversaire. On attache déjà des clochettes aux boucliers des Grecs, et à celui de Tydée, dit Eschyle, « des cloches de bronze sonnent l'épouvante ». Etéocle sceptique répond: « Ni aigrettes, ni cloches ne déchirent sans le secours de la lance »<sup>4</sup>. La cloche de l'église de Saint-Etienne met en fuite l'armée de Clothaire II qui assiège la ville<sup>5</sup>. En 560, une procession de moines n'a qu'à balancer des clochettes pour faire tomber les murailles de Tara, résidence du roi d'Irlande, et c'est peut-être en souvenir de cette puissance mystique qu'on lit sur une cloche de 1574, à Limoges: « Comme autrefois au son des trompettes tombèrent les murs de Jéricho, ainsi à mes pieds s'est évanouie la puissance des démons »<sup>6</sup>.

#### *L'incendie*<sup>7</sup>.

#### 12. 1493. *Ignem extinguo*.

La cloche appelle les citoyens à combattre les incendies que signale le veilleur. « Mon nom est Roland, dit celle du beffroi de Gand; quand je tinte, c'est l'incendie ». « Sit dum Clinsa sonat turbo procul hostis et ignis », dit la cloche de Mersebourg<sup>8</sup>.

A la cathédrale Saint-Pierre, dans la Tour S., « la cloche d'argent », dite Beffroi, Tocsin (14, cf p.) sonnait d'abord le tocsin, puis l'incendie<sup>9</sup>, qui a été pendant des siècles un des fléaux de notre ville<sup>10</sup>.

La cloche elle-même en souffre souvent, et diverses inscriptions mentionnent les incendies qui l'ont abîmée<sup>11</sup>; « Le feu me fait vivre, le feu me fait mourir »<sup>12</sup>. Les

<sup>1</sup> GRENUS, Fragments historiques sur Genève avant la Réformation, 1823, p. 155; BLAVIGNAC, *op. l.*, p. 390.

<sup>2</sup> Voir plus haut, p. 201.

<sup>3</sup> Jeanne de Jussie; BLAVIGNAC, *op. l.*, p. 269; *id.*, Etudes sur Genève, II, p. 151.

<sup>4</sup> ESCHYLE, « Les Sept contre Thèbes, éd. Budé, 1920, I, v. 385, p. 124.

<sup>5</sup> Vie de Saint-Loup; cf. *Bulletin monumental*, I, 1894, 59, p. 245-6.

<sup>6</sup> BLAVIGNAC, *op. l.*, p. 200-1.

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 181 sq. « L'incendie ».

<sup>8</sup> *Bulletin Société nationale antiquaires de France*, 1920, p. 212; *Rev arch.*, 1921, II, p. 37-8.

<sup>9</sup> MALLET, « Description de Genève ancienne et moderne, 1807, p. 147-8.

<sup>10</sup> Sur les incendies à Genève, BORDIER, « Les incendies à Genève », *Etrennes religieuses*, 16<sup>me</sup> année, 1865, p. 259 sq. (1670-1864); DUNANT, « Les incendies de Genève », 1834; mon mémoire « Genevois, conservons nos monuments historiques », *Pages d'Art*, 1919, p. 223, 277.

<sup>11</sup> BLAVIGNAC, *op. l.*, p. 182 sq.; *Musée neuchâtelois*, 1881, p. 171.

<sup>12</sup> *Musée neuchâtelois*, 1882, p. 82, N<sup>o</sup> 10.

cloches de Saint-Pierre ont parfois subi ce sort; l'incendie de 1430 en fond deux à l'aiguille (tour du Carillon) et deux à la tour du Midi<sup>1</sup>. Dans le grand incendie de 1670, la cloche de l'horloge de la Monnaie (N<sup>o</sup> 3) s'abîme dans le brasier. Les cloches de Saint-Germain (42, 48) sont endommagées lors de l'incendie de cette église, en 1904.

Au cours de son existence, Saint-Pierre eut à subir plusieurs incendies<sup>2</sup>. Après celui de 1556<sup>3</sup>, on enleva toutes les croix qui se trouvaient encore sur les églises de la ville, pensant que Dieu avait frappé la cathédrale parce qu'il était irrité qu'on y eût laissé cet emblème papiste<sup>4</sup>; mais ne sait-on pas qu'au contraire la croix figurée ou écrite sur les cloches et les divers objets humains est un préservatif tout puissant contre le mal, en particulier contre la foudre<sup>5</sup>?

Les fouilles de la cathédrale non seulement ont révélé de nombreuses couches de charbon, attestant les incendies successifs<sup>6</sup>, mais lors de réparations effectuées au XVIII<sup>e</sup> siècle, on trouva dans le sol du métal provenant des cloches fondues sans doute lors de l'incendie de 1430<sup>7</sup>.

Mais l'incendie peut être combattu par des armes mystiques, comme tout autre mal. Pour éteindre celui de 1556 à Saint-Pierre, on répand du vin, parce qu'on croit que le feu du ciel ne peut être éteint que par du vin ou du lait<sup>8</sup>. On porte le Saint Sacrement pour conjurer le feu, comme pour les inondations, les grêles, les orages<sup>9</sup>, mais, dit Thiers, ceci est un abus condamnable et tout au plus peut-on ouvrir en cette occasion le tabernacle, et prier devant lui. On jette dans le feu des *Agnus Dei* bénits par le pape<sup>10</sup>. Sainte Agathe protège contre l'incendie<sup>11</sup>, et le Missel de Genève

<sup>1</sup> SPON, *Hist. de Genève*, I, p. 82; SÉNEBIER, *Journal de Genève*, 1790, mai, p. 67; C. MARTIN, « Saint-Pierre, ancienne cathédrale de Genève », p. 23, 109; « Saint-Pierre, ancienne cathédrale de Genève », 4<sup>me</sup> fasc. 1899, p. 32; I, p. 40-1; BLAVIGNAC, *op. l.*, p. 28; GRENUS, *Fragments historiques*, p. 18, note 8; ARCHINARD, « Les édifices religieux de la vieille Genève », p. 262.

<sup>2</sup> « Sur les divers incendies de Saint-Pierre », MALLET, *op. l.*, p. 137 sq.; ARCHINARD, *op. l.*, p. 260 sq.; C. MARTIN, *op. l.*, p. 22-3; mon mémoire « Genevois, conservons nos monuments historiques », *Pages d'Art*, 1919, l. c.

<sup>3</sup> C. MARTIN, *op. l.*, p. 31.

<sup>4</sup> La grande croix qui surmontait le clocher avait été abattue par la foudre. Saint-Pierre, ancienne cathédrale de Genève, 1 fasc., 1891, p. 69.

<sup>5</sup> Encore au XIX<sup>e</sup> siècle, Mgr GAUME, « Le signe de la croix au XIX<sup>e</sup> siècle », 4<sup>me</sup> éd., 1864, Paris; PARFAIT, « L'arsenal de la dévotion » (8), 1876, p. 156 sq.

<sup>6</sup> « Saint-Pierre, ancienne cathédrale de Genève », 3, 1893, p. 25-6; C. MARTIN, *op. l.*, p. 14.

<sup>7</sup> *Mém. Soc. Hist.*, IV, 1845, p. 58-9; « Saint-Pierre, ancienne cathédrale de Genève », 1 fasc., 1891, p. 41; *Indicateur d'antiquités suisses*, 1885, p. 195.

<sup>8</sup> MALLET, « Description de Genève ancienne et moderne », 1807, p. 139; « Saint-Pierre, ancienne cathédrale de Genève », 1 fasc., 1891, p. 69; C. MARTIN, *op. l.*, p. 31; PERRIN, « Vieux quartiers de Genève », 1904, p. 91-2.

<sup>9</sup> THIERS, *op. l.*, II, p. 312, 314.

<sup>10</sup> *Ibid.*, II, p. 315.

<sup>11</sup> BURLET, « Le culte de Dieu », p. 17; CAHIER, « Caractéristiques des saints », p. 605; *Rev. d'ethnographie et des traditions populaires*, 1924, p. 28, 29, 30.

du XV<sup>e</sup> siècle mentionne le pain béni le 5 février, jour de cette sainte, que l'on place à cet effet dans les maisons sur le manteau de la cheminée. On porte des scapulaires<sup>1</sup>, on invoque la Vierge<sup>2</sup>.

\* \* \*

Que d'autres occasions de faire entendre la voix des cloches ! C'était lors des exécutions capitales, et au XVIII<sup>e</sup> siècle encore pour des condamnations plus légères<sup>3</sup>; avant la Réforme, on prêtait serment sur le bras de saint Antoine, le bourdon de la cathédrale sonnait à toute volée<sup>4</sup>.

#### *La mesure du temps*<sup>5</sup>.

28. 1609. « Les vivants je convie matin œuvrer et la journée ».  
35. 1678. 2<sup>e</sup> Rebat. Horas nuntio.  
109. 1845. 3<sup>e</sup> Rebat. Horas nuntiabam.  
55. 1783. Levez-vous, o mortels, l'aurore va paraître.  
Pour chanter les bienfaits de votre divin maître<sup>6</sup>.

Un des rôles de la cloche est en effet d'annoncer aux humains les heures et les principaux travaux de la journée; en France, Charles V, au XIV<sup>e</sup> siècle, ordonna que les cloches des églises sonneraient les heures<sup>7</sup>. Aussi de nombreuses inscriptions campanaires mentionnent cette fonction<sup>8</sup>. Le matin, à 4 heures, c'est l'annonce du labour quotidien, le réveil-matin; le soir, c'en est la cessation, la retraite, avec la fermeture des portes au coucher du soleil, sonnée à Saint-Pierre, Saint-Gervais, et à la porte du lac, usage aboli en 1845; puis c'est le couvre-feu à 9 heures<sup>9</sup>. En 1794 le citoyen Soret publie un appel invitant à lutter contre les abus; il demande de « cesser de sonner les coups de 9 heures qui ne signifient plus rien depuis près de deux siècles que les sots évêques nous ont débarrassés de leur figure et de leur juridiction<sup>10</sup> ».

<sup>1</sup> PARFAIT, « L'arsenal de la dévotion » (8), 1876, p. 128.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 291.

<sup>3</sup> BLAVIGNAC, *op. l.*, p. 191 sq.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 195. On attribuait à une cloche irlandaise la propriété de découvrir les mensonges et les parjures; les serments que l'on jurait sur elle étaient inviolables; *An ancient irish Bell*, Folklore, 30, 77.

<sup>5</sup> BLAVIGNAC, *op. l.*, p. 55 sq.

<sup>6</sup> Sur le clocher de Saint-Gervais, au-dessous du cadran solaire de 1783, on lit: « L'heure qui suit n'est pas à vous », *ibid.*, p. 85.

<sup>7</sup> FRANKLIN, « La vie privée d'autrefois, La mesure du temps », p. 61.

<sup>8</sup> BLAVIGNAC, *op. l.*, p. 69 sq.

<sup>9</sup> BAULACRE, *Œuvres*, I, p. 332 sq.; BLAVIGNAC, *op. l.*, p. 58; FRANKLIN, *op. l.*, p. 4 sq.

<sup>10</sup> *Mém. Soc. Hist.*, XXVII, 1897, N<sup>o</sup> 4456.

A Saint-Pierre :

6. 1460. *Cloche des heures*.
10. 1481. *Rebat*, « cloche du repic des heures » (Minutoli), sert à répéter les heures de l'horloge. Puis 35, 1768, 2<sup>e</sup> Rebat, et 105, 1845, 3<sup>e</sup> Rebat.
22. XV<sup>e</sup> s. *Réveil Matin*, plus tard *Rappel*, annonce le jour (4 heures); on s'en servit aussi pour sonner la Retraite.
28. 1609. La *Collavine*, réveil-matin et couvre-feu.
18. 1528. *Retraite*, sonne la Retraite jusqu'au commencement du XIX<sup>e</sup> siècle. 1528. « Cloche demandée à Mgr. l'Evêque, afin de sonner tous les soirs pour faire retirer les gens<sup>1</sup>. Refondue en 1845, et dénommée l'*Eveil*.

Dans les autres églises, et dans divers édifices laïques, de nombreuses cloches servent aux horloges<sup>2</sup>.

#### LA PROTECTION CÉLESTE.

Les inscriptions les plus intéressantes sont celles qui évoquent la protection céleste, et qui sont empruntées non tant à la Bible qu'aux rituels, aux oraisons admises ou repoussées par l'Eglise<sup>3</sup>. Elles révèlent de curieuses croyances, souvent entachées de superstition, dont plusieurs se sont cependant maintenues jusqu'à nos jours<sup>4</sup>. Il existe même sur des cloches des mots purement cabalistiques que l'Eglise a acceptés, tels le mot Agla<sup>5</sup> dont il est fait jadis un si fréquent usage protecteur<sup>6</sup>, et qu'on trouve sur des tableaux religieux, comme sur des amulettes. La religion catholique est sur ce point la docile héritière de la prophylaxie antique, et, ennemie de la magie, en emploie les armes<sup>7</sup>. Ces formules protectrices ne sont pas spéciales aux cloches; elles couvrent nombre d'autres objets où elles ont le même

<sup>1</sup> *Registres du Conseil*, GRENUS, Fragments historiques, p. 150.

<sup>2</sup> 3. — 5. — 15. — 21. — 23. — 26. — 27. — 29. — 32. — 33. — 34. — 36. — 37. — 46. — 51. — 55. — 56. — 58. — 60<sup>bis</sup>. — 64. — 70. — 80. — 81. — 82. — 83. — 92. — 97. — 98. — 99. — 104. — 105. — 110. — 114. — 116. — 123. — 128. — 129. — 135. — 138. — 139. — 141. — 142. — 159. — 161. — 167. — 172. — 173. — 174. — 175. — 179. —

Charles Cusin, d'Autun, reçu bourgeois en 1587, horloger, « en considération de ce qu'il a fait les engins pour la sonnerie des cloches qui sera une grande épargne et même conservation des voûtes qui, par ce moyen, ne seront point ébranlées ». COVELLE, « Le livre des bourgeois », p. 318; BRUN, *Schweizerisches Künstlerlexikon*, s. v. Cusin, p. 334.

<sup>3</sup> Contre les oraisons superstitieuses, THIERS, *op. l.*, IV, p. 45 sq., 85 sq.; DELRIO, *op. l.*, p. 473 sq., 1102.

<sup>4</sup> Par exemple la croyance que le son de la cloche écarte la foudre, voir plus loin.

<sup>5</sup> Agla, sur des cloches, DE MELY, *Bull. Soc. nationale Antiquaires de France*, 1920, p. 212; BLAVIGNAC, *op. l.*, p. 142.

<sup>6</sup> DE MELY, *ibid.*, p. 211 sq.; *Rev. arch.*, 1921, II, p. 35, 36; 1923, I, p. 99; *Rev. art ancien et moderne*, 1920, II, p. 200, 207; THIERS, *op. l.*, I, p. 412, 168, 167; DURRIEU, *Bull. arch., Comité travaux historiques*, 1919, p. 305.

<sup>7</sup> Contre les mots talismaniques dans les oraisons, THIERS, *op. l.*, IV, p. 58; DELRIO, *op. l.*, p. 1054-5.

rôle, bagues <sup>1</sup>, armes <sup>2</sup>, amulettes portées au cou ou sur la poitrine, etc. « Nos jungat thronis vere thronus Salomon », dit une cloche <sup>3</sup>, invoquant le vieux roi Salomon qui joue aussi grand rôle en prophylaxie et dont on aperçoit l'image ou le signe sur une quantité de talismans <sup>4</sup>.

Les motifs figurés sur les cloches ont la même portée que les inscriptions; hommage à la divinité, prière, ils sont aussi une demande de protection contre tout mal.

#### DIEU.

On s'adresse à Dieu, et les oraisons multiplient la demande: « salva fac servos tuos, salva me, salvum me fac, libera nos Domine de ore leonis », etc <sup>5</sup>.

29. 1636. *Si Deus pro nobis, quis contra nos.*  
184. 1911. Id.

On lit la même devise sur des cloches d'Engollon dans le canton de Neuchâtel <sup>6</sup>, de Cernex (Hte-Savoie, 1739), de Chevrier (Hte-Savoie, 1766), et on la voyait au XVIII<sup>e</sup> siècle sur le portail du temple d'Orbe <sup>7</sup>. Elle paraît aussi sur des armes, des XVI-XVIII<sup>e</sup> siècles <sup>8</sup>.

37. 1699. Dieu soit notre garde.  
109. 1845. Deus adsit.  
167. 1898. Sub tuum præsidium.

La représentation figurée de Dieu le Père paraît sur les cloches suivantes:  
6, 1460. — 7, 1470. — 12, 1493 <sup>9</sup>. — 135, 1865.  
174. 1899. L'ange gardien.

#### *La voix de Dieu.*

La voix de la cloche est la voix même de Dieu: Vox Domini sonat (sonens, vocor, etc.), dit-elle souvent <sup>10</sup>, et cette formule, accompagnée ou non d'autres paroles,

<sup>1</sup> EX. DERVIEU, « La bague au moyen âge », *Rev. arch.*, 1924, I, p. 29 sq.; EVANS, « Magical jewels of the middle age and the Renaissance, particularly in England », 1922.

<sup>2</sup> MON mémoire « Talismans de guerre, de chasse et de tir », *Indicateur d'antiquités suisses*, 1921, p. 142, 194, référ.

<sup>3</sup> BLAVIGNAC, *op. l.*, p. 142.

<sup>4</sup> EX. LEITE DE VASCONCELLOS, « Signum Salomonis », Lisbonne, 1918, etc.

<sup>5</sup> EX. « Enchiridion Leonis papae », éd. Ancône, 1667, p. 44, 45, 88, etc.

<sup>6</sup> *Musée neuchâtelois*, 1881, p. 241; 1925, p. 25 (1867).

<sup>7</sup> Orbe, Notice historique illustrée, 1920, p. 34.

<sup>8</sup> Sabre au Musée historique de Lucerne: « Ist Gott mit uns, ver vil vider uns. 1529, Jesus Maria. » Exposition nationale suisse, 1896, Catalogue de l'art ancien, p. 298, N<sup>o</sup> 3189. Au Musée de Berne, armes des XVII-XVIII<sup>e</sup> siècles: « Si Deus pro nobis, quis contra nos », avec fréquentes erreurs de graphie, *Jahr. d. bernisch. hist. Museums*, III, p. 34, N<sup>o</sup> 464; p. 36, N<sup>o</sup> 472; 1922, p. 58, N<sup>o</sup> 405.

<sup>9</sup> Cf. à la façade de la chapelle des Macchabées, 1406, *Genava*, II, 1924, p. 300, fig. 6.

<sup>10</sup> *Bull. Monumental*, 1894, 59, p. 338 sq., 245.

a une valeur talismanique<sup>1</sup>. Déjà selon Pythagore, cité par Porphyre, « le son produit quand on frappe l'airain n'est que la voix d'un certain démon enfermé dans cet airain », et, dit Ocken, « ce qui résonne annonce son esprit ».

98. 1842. Si vous entendez aujourd'hui ma voix, n'endurcissez point vos cœurs.

Ps. XCV, 8<sup>2</sup>.

100. 1842. Sanctifie les par ta vérité; ta parole est la vérité.

101\* 1843. Mes brebis entendent ma voix, je les connais et elles me suivent. Jean X, 27.

145. 1874. Je suis la voix du Seigneur qui brise les cèdres du Liban, Ps. XXVIII.

137\* 1867. 2<sup>e</sup> Clémence. Je suis la voix de l'Eglise et de la patrie.

176. 1902. 3<sup>e</sup> Clémence, id.

172. 1899. Ego vox ærea clamans pacem et veritatem, ad altiora trahens audientium corda.

Du reste, la cloche est par elle-même un apotropaion puissant, par le son du métal, indépendamment des noms divins qu'elle porte, et ce pouvoir, elle le possède de l'antiquité jusqu'aux temps modernes<sup>3</sup>.

#### *Contre le mal.*

On demande, d'une façon générale, de protéger contre tout mal: ab omni malo me defende; ab omni malo libera nos Domine; te deprecor ut ab omnibus malis periculis et adversitatibus me defendas...<sup>4</sup>, disent les oraisons.

9. 1472. O Maria... ut a malo me defendas.

4. 1407. Pestem fugo.

74. 1819. Id.

Cette dernière formule paraît sur diverses cloches<sup>5</sup>. Il ne s'agit pas tant de la peste, qui causa tant de ravages dans la Genève ancienne<sup>6</sup>, et contre laquelle protègent des oraisons<sup>7</sup>, des saints, saint Christophe, saint Sébastien, saint Roch, etc., figurés sur nos cloches<sup>8</sup>, mais, dans un sens plus large, de toute calamité.

<sup>1</sup> *Bull. Soc. nationale antiquaires de France*, 1923, p. 283, 285, ex.

<sup>2</sup> « Si vocem ejus audientis nolite obdurare corda vestra. Ps. 94. St-Jeoire, 1843.

<sup>3</sup> DEONNA, « Les croyances religieuses de la Genève antérieure au christianisme, *Bull. Institut national genevois*, XLI, 1917, p. 219; CABROL, *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, s. v. « Cloches », p. 1598; EISLER, *Weltenmantel und Himmelszelt*, I, p. 28 sq.; FRAZER, « Folklore in the old Testament », III, 1919, p. 446 sq, etc.

<sup>4</sup> ENCHIRIDION, p. 41, 67, 88, 143, etc.

<sup>5</sup> LE BLANT, *Bulletin monumental*, 59, 1894, p. 246; BLAVIGNAC, p. 21.

<sup>6</sup> Sur la peste à Genève, *Rev. hist. des religions*, 1916, LXXIII, p. 205 sq.

<sup>7</sup> THIERS, *op. l.*, IV, p. 51.

<sup>8</sup> Ces saints à Genève, *Rev. hist. rel.*, l. c.; *Genava*, II, 1924, p. 319.

*Contre les intempéries : orages, foudre, tonnerre, grêle, etc.*<sup>1</sup>.

49. 1767. Ecartez de ce lieu la foudre et le tonnerre.  
81. 1826. Nimbos et fulmen nostris a finibus arce proh Deus et campos contegat alma seges.  
121. 1855. Grandinem repello.  
138. 1868. Procul pellantur... percussio fulminum, fragor grandinis...  
167. 1898. Je conjure la foudre et la grêle et l'orage.

Un grand nombre de cloches portent des inscriptions de ce genre<sup>2</sup>. La cloche de Spycker, village du nord de la France dit : « Léonard est cette cloche, excellent nom. En l'an 1598. On la sonnera quand il fera du tonnerre et des éclairs »<sup>3</sup>.

De la fin du VIII<sup>e</sup> siècle, cet usage s'est perpétué jusqu'à nos jours, reconnu par l'Eglise<sup>4</sup>. « Finalement le dernier antidote ou remède est le son des cloches de l'Eglise catholique, lequel nous apprenons tous les jours de l'expérience être si grand ennemi des démons, qu'il empêche et détourne aussi les tempêtes qui sont excitées, comme l'enseigne fort bien le Concile de Cologne, chapitre vingt et quatrième, et Pierre dit le Vénérable, abbé de Cluny, le confirme par un notable exemple au livre premier des miracles, chapitre treizième<sup>5</sup>. » Toutefois l'Eglise prend soin de déclarer que ce n'est pas le son même de la cloche qui écarte la tempête, par sa vertu propre, comme le croyaient les anciens, mais la bénédiction divine dont elle est munie. « Nous n'affirmons pas, comme fait Pierre Messie, que les tempêtes sont écartées et rompues par la force du son, qui bat et dissipe l'air. Les machines de guerre ensouffrées, comme les canons et couleuvrines, feraient mieux cela que les cloches<sup>6</sup>. Ce serait tomber en la folle opinion des Gentils, lesquels croyaient que le son de l'airain chassait les démons<sup>7</sup>. » Cependant, si des savants modernes ont reconnu que les sonneries de cloches attirent les orages, d'autres érudits, défenseurs de la tradition catholique, ont voulu prouver scientifiquement qu'elles les détournent réellement<sup>8</sup>.

Luttant contre les superstitions du catholicisme, la Réforme a compris l'inutilité, sinon le danger, de cette pratique. En 1554 un règlement d'Orbe dit : « Le sonne-

<sup>1</sup> BLAVIGNAC, *op. l.*, p. 155, « La tempête ».

<sup>2</sup> *Fulgura frango* (Musée neuchâtelois, 1881, p. 145); *Libera nos Domine a fulgure et tempestate* (*ibid.*, p. 97); *Fugo fulgura grandinis ictus; nives et fulgura pellens; fugo ventos; nubes arceo, salvo gelu* (*Bulletin monumental*, 1894, 59, p. 246); *tempestate, fulgure, tonitru et ab omnis malis et periculis defendat* (BLAVIGNAC, *op. l.*, p. 132); *obscura nubis tonitru ventosque repello* (*ibid.*, p. 43); *Vox Domini sonat, quae tempestatem fuget* (*Bull. Soc. nationale antiquaires de France*, 1923, p. 285); cf. encore BLAVIGNAC, *op. l.*, p. 157, 159, 166. — Cf. ci-dessus p. 224, notes 1 et 2, autres exemples aux environs de Genève.

<sup>3</sup> E. PILON, « Pélerinages de guerre », 1917, p. 63.

<sup>4</sup> CABROL, *op. l.*, s. v. « Cloches », p. 1968.

<sup>5</sup> DELRIO, *op. l.*, p. 1056.

<sup>6</sup> Rapprocher les paroles d'Eschyle, citées plus haut.

<sup>7</sup> DELRIO, *op. l.*, p. 1058.

<sup>8</sup> BLAVIGNAC, *op. l.*, p. 157.

ment des cloches contre le temps est chose vaine, et pour tant, cela est aboly et deffendu.» Une ordonnance analogue est promulguée à Lausanne en 1536<sup>1</sup>. Mais, en pays catholique, les décisions officielles sont de beaucoup postérieures; en France, un arrêt du parlement de 1784, puis un second arrêt de 1787 interdisent cette coutume<sup>2</sup>.

Cette croyance, qui établit une relation entre le son de la cloche et l'orage, paraît être universelle. Dans le culte bouddhiste la cloche, sonnée brutalement et sans rythme, est une évocation du tonnerre<sup>3</sup>.

La cloche n'est pas le seul objet liturgique qui détourne la foudre. Il en est de même de la croix. Sur celle d'Archiloo, dans la campagne de Saint-Jean-de-Luz, on lit: «A fulgure et tempestate libera nos Domine<sup>4</sup>», soit la même formule que sur les cloches. Les croix dites de Caravaca ont aussi ce privilège<sup>5</sup>. Les Agnus Dei, utiles contre les incendies, le sont aussi contre la foudre<sup>6</sup>.

Une préoccupation constante au moyen âge et plus tard encore, fut d'écarter certains dangers qui désolaient les villes, et que les cités modernes ne connaissent plus guère, grâce aux meilleures méthodes de construction, aux facilités des communications qui assurent le ravitaillement, aux prescriptions hygiéniques: incendie, souvent déterminé par la foudre, peste et autres épidémies, grêle qui anéantit les récoltes. Comme les magiciens et les sorciers ont le pouvoir d'évoquer à volonté ces calamités<sup>7</sup>, il est nécessaire de leur opposer des armes saintes et mystiques. «Quand les sorciers ont excité quelque orage et tempête dessus un champ par leur sort et maléfice, c'est une bonne action de l'écarter et repousser par quelque sortilège et maléfice<sup>8</sup>.»

Divers rituels catholiques enseignent des formules, prières et exorcismes contre la foudre, souvent identiques à ceux que l'on lit sur les cloches<sup>9</sup>. L'Enchiridion du pape Léon en propose plusieurs. En récitant l'oraison du roi Agabar: «Nec fulgura nec tonitru nocere tibi nunquam poterit»<sup>10</sup>. Ailleurs: «defensare, cum totis bonis nostris ab hoste maligno, et ab homine malo... et fulgure et tempestate, et pestilentiiis, et fame»<sup>11</sup>. L'oraison du pape Léon «valet etiam contra tempestatem fulgurum et tonitruorum, si dicatur super unum scyphum aquae benedictae, projiciatur in aere in modum crucis, et statim cessabit tempestas fulgurum et tonitruorum»<sup>12</sup>. «A fulgure

<sup>1</sup> BLAVIGNAC, *op. l.*, p. 155.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 155-6; Musée neuchâtelois, 1881, p. 98.

<sup>3</sup> *Rev. histoire des religions*, 1917, LXXV, p. 7.

<sup>4</sup> *Rev. des études anciennes*, 1909, p. 362.

<sup>5</sup> THIERS, *op. l.*, IV, p. 151-2.

<sup>6</sup> Voir plus loin, *Agnus Dei*; PARFAIT, «L'arsenal de la dévotion» (8), 1876, p. 332.

<sup>7</sup> DELRIO, *op. l.*, p. 162, 168, 481.

<sup>8</sup> *Ibid.*, p. 481.

<sup>9</sup> THIERS, *op. l.*, II, p. 310-11; IV, p. 51.

<sup>10</sup> «Enchiridion Leonis Papae», éd. Ancône, 1667, p. 107.

<sup>11</sup> *Ibid.*, p. 113.

<sup>12</sup> *Ibid.*, p. 52. Cf. plus loin, à propos de la formule *Christus vincit*.

et tempestata libera nos Domine », disent les litanies<sup>1</sup> que répètent les inscriptions des cloches. Ces oraisons servent « contre les périls et dangers auxquels les hommes de toute sorte d'états et de conditions sont sujets sur la terre et sur la mer... en les préservant de... mais elles les mettent aussi hors d'atteinte des tonnerres, foudres et tempêtes<sup>2</sup> ». Plusieurs formules préservatrices de nos cloches genevoises, décrites plus loin, ont entre autres buts celui d'écarter l'orage<sup>3</sup>; on récite entre autres « Sub tuum praesidium »<sup>4</sup>.

On invoque en cette circonstance la Vierge<sup>5</sup>, et on porte le scapulaire<sup>6</sup>. Certains saints ont plus que d'autres ce pouvoir protecteur: sainte Agathe, dont le nom, la formule et l'image, paraissent sur des cloches<sup>7</sup>; sainte Barbe<sup>8</sup>, qui est aussi la patronne des artificiers, maniant la foudre artificielle<sup>9</sup>; saint Nicolas, sainte Catherine<sup>10</sup>, saint Gilles<sup>11</sup>, saint François de Sales<sup>12</sup>. C'est une des multiples propriétés de l'Evangile de saint Jean<sup>13</sup>.

On recourt à d'autres pratiques plus superstitieuses encore<sup>14</sup>. Le sang d'un petit enfant répandu en un certain lac, raconte Delrio avec horreur<sup>15</sup>:

Rabatoit les coups du tonnerre  
Les foudres et les tourbillons  
Destournant la peste et la gresle  
Tombant, qui froisse et martelle  
L'espy sur le dos des sillons.

De nombreuses amulettes ont la propriété de détourner la foudre<sup>16</sup>, et le mot *Agla* est souverain<sup>17</sup>.

<sup>1</sup> *Ibid.*, p. 41.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 14.

<sup>3</sup> Voir plus loin: *Christus vincit; verbum caro factum est; mentem spontaneam* (Sainte Agathe), etc.

<sup>4</sup> PARFAIT, « L'arsenal de la dévotion » (8), 1876, p. 277.

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 291, 307.

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 127.

<sup>7</sup> BLAVIGNAC, *op. l.*, p. 229; voir plus loin, la formule *mentem spontaneam*.

<sup>8</sup> *Ibid.*, p. 44. Cf. au Musée de Genève, statue de Sainte Barbe, N° 1468, Compte rendu Société auxiliaire du Musée, 1915 (1916), p. 16, fig. 3.

<sup>9</sup> DE LAPPARENT, « Sainte Barbe, patronne des artilleurs », 1923; cf. MALE, « L'art religieux de la fin du moyen âge », 1908, p. 191.

<sup>10</sup> BLAVIGNAC, *op. l.*, p. 44; aussi contre les inondations.

<sup>11</sup> PARFAIT, *op. l.*, p. 283.

<sup>12</sup> VAN GENNEP, *Mercure de France*, 1924, CLXIX, p. 636.

<sup>13</sup> LE BLANT, *Rev. numismatique*, 1894, p. 190; GAFFAREL, « Curiosité inouyes », 1637, p. 153-4; voir plus loin.

<sup>14</sup> SALVERTE, « Des sciences occultes », II, p. 150 sq.

<sup>15</sup> DELRIO, *op. l.*, p. 1025.

<sup>16</sup> On en trouvera l'énumération in WOLFF, *Curiosus amuletorum scrutator*, 1692, p. 178 sq « *Fulgur, fulmen, tempestatem aut tonitru avertentia* ».

<sup>17</sup> *Ibid.*, p. 184.

On pouvait aussi se garantir du tonnerre en mettant une branche d'aubépine sur la tête, et en proférant certaines paroles<sup>1</sup>, croyance qui remonte à l'antiquité.

Avant la Réforme, Genève n'ignore pas ce pouvoir prophylactique de la cloche, et c'est la coutume de sonner la grosse cloche de Saint-Pierre ou celles des autres églises quand l'orage menace<sup>2</sup>. Les Registres du Conseil en donnent de nombreuses mentions :

1442. On décide que le trésorier: « tempore estivo et tonitruoso solvat pulsantibus grossa cimballa ecclesie Gebenarum, prout alias consuetum est »<sup>3</sup>.

1430. « Solvi per receptorem pulsantibus contra tempus in ecclesie S.P. »<sup>4</sup>.

1446. L'évêque de Corneto visite l'église de Sainte Marie-Madeleine, et il ordonne d'y faire deux cloches qui, entre autres usages, seraient mises en branle aux approches de la tempête<sup>5</sup>.

1474. « Pulsari facit campanas tam pro tempore quam pro processionibus et aliis necessariis »<sup>6</sup>.

1478. « Pro pulsacione grossi simballi tempore suspecto et dierum Mercurii »<sup>7</sup>.

1487. « pro sono campane tempore tonitrum »<sup>8</sup>.

1488. « pro sonitu campane tempore tempestatum »<sup>9</sup>.

1490. « pro sonitu grossioris campane tempore dubioso tempestatum »<sup>10</sup>.

1503. « pro pena pulsacionis magne campane propter tempus »<sup>11</sup>.

1608. « campana pulsata ob temporis indisposicione »<sup>12</sup>.

1511. « Pulsando campanam ob temporis indisposicionem »<sup>13</sup>.

1513. « Pro pulsando cymballum ob temporis indisposicionem ut moris est »<sup>14</sup>.

1515. « pro grossa campana pulcita tempore nubiloso et turbido ad tempestatibus et grandinibus terrenis bonis nocivis abviandum »<sup>15</sup>.

<sup>1</sup> THIERS, *op. l.*, I, p. 364.

<sup>2</sup> DEONNA, « Les croyances », p. 220.

<sup>3</sup> RIVOIRE, *Registres du Conseil*, I, p. 133.

<sup>4</sup> RIVOIRE, *Registres du Conseil*, I, p. 144; « Saint-Pierre, ancienne cathédrale de Genève », 2<sup>me</sup> fasc., 1891, p. 39; « Les croyances », p. 220.

<sup>5</sup> BLAVIGNAC, *op. l.*, p. 158; ARCHINARD, « Les édifices religieux de la vieille Genève », p. 190.

<sup>6</sup> *Registres du Conseil*, II, p. 314.

<sup>7</sup> III, p. 94.

<sup>8</sup> IV, p. 57.

<sup>9</sup> *Ibid.*, p. 120.

<sup>10</sup> *Ibid.*, IV, p. 291; BLAVIGNAC, *op. l.*, p. 158; GRENUS, « Fragments historiques sur Genève avant la Réformation », 1823, p. 68; DEONNA, « Les croyances », p. 220.

<sup>11</sup> *Registres du Conseil*, VI, p. 148.

<sup>12</sup> *Ibid.*, VII, p. 40.

<sup>13</sup> *Ibid.*, p. 218, 430.

<sup>14</sup> VII, p. 359.

<sup>15</sup> GRENUS, *op. l.*, p. 103; DEONNA, « Les croyances », p. 220; *Registres du Conseil*, VIII, p. 60.

Cette protection n'empêche pas la cathédrale Saint-Pierre d'être plus d'une fois frappée de la foudre qui y détermine des incendies <sup>1</sup>. Depuis 1556 toutefois, elle en aurait été indemne. P. Picot, et Senebier est de son avis, attribue cette immunité à la carapace de fer blanc qui couvre le clocheton <sup>2</sup>.

*Contre les démons.*

4. 1407. Vox mea cunctorum sit terror demoniorum.  
12. 1493. Demones fugo.  
190. 1921. Je mets les démons en fuite.

Ces formules ne sont pas rares sur les cloches<sup>3</sup>, avec diverses variantes<sup>4</sup>. Les anciens croyaient déjà que le son de l'airain chasse les mauvais esprits, alors que d'autres métaux, tel le plomb, les attirent, ce qu'attestent Théocrite, Ovide, Lucien, etc. <sup>5</sup>. La religion catholique est persuadée de ce pouvoir bienfaisant: « Finalement le dernier antidote ou remède est le son des cloches de l'église catholique, lequel nous apprenons tous les jours de l'expérience être si grand ennemy des démons... Voire mesme aujourd'huy, les Sorcières confessent que, si pendant qu'elles sont reportées du sabbat par leurs démons, quelque cloche vient à sonner, aussitôt ces porte-faix jettent là leur charge en terre, et s'enfuient tout estonnés et saisis de frayeur. De quoi nous avons de très fidèles histoires dedans Martin d'Arles, au traité des superstitions, dedans Grilland au Livre des sortilèges qu'est septième, dedans Binsfeldius et Remy » <sup>6</sup>. Car le son de la cloche est, on l'a vu plus haut, la voix même de Dieu qui terrifie l'esprit du mal.

Aussi les démons éprouvent-ils un malin plaisir à briser les cloches, quand ils le peuvent <sup>7</sup>. Cependant leur pouvoir échoue contre des saints, qui ont la clochette peut être en signe de leur puissance sur eux <sup>8</sup>, et qui peuvent même les obliger à porter l'instrument de leur terreur. On raconte que saint Théodule ou Théodore (IV<sup>e</sup>s.), confondu avec un évêque de Sion du même nom (VI<sup>e</sup>s.), reçut du pape une cloche qu'il

<sup>1</sup> Voir plus haut, incendies.

<sup>2</sup> « Saint-Pierre, ancienne cathédrale de Genève », 1<sup>er</sup> fasc., 1891, p. 46.

<sup>3</sup> *Vox mea cunctorum sit terror demoniorum*, Musée neuchâtelois, 1881, p. 124; BLAVIGNAC, *op. l.*, p. 18; 17, 230. Aux environs de Genève, cf. ci-dessus, p. 224.

<sup>4</sup> *Demones fugo*: BLAVIGNAC, *op. l.*, p. 17; Musée neuchâtelois, 1881; p. 124.

*Ecce † Domini, fugite partes adversae*, formule parfois unie aux précédentes, BLAVIGNAC, *op. l.*, p. 227-8; Musée neuchâtelois, 1881, p. 124.— *Vafri cacodaemonis astus* (*Bulletin monumental*, 1894, 59, p. 246, etc.; BLAVIGNAC, p. 227 sq. « Les esprits »; LE BLANT, *Bulletin monumental*, 1894, 59, p. 244, référ.

<sup>5</sup> LE BLANT, *l. c.*; DEONNA, « Les croyances », p. 219 sq; etc.

<sup>6</sup> DELRIO, *op. l.*, p. 1055-6; LE BLANT, *Bulletin monumental*, 1894, 59, p. 246-7, ex.

<sup>7</sup> BLAVIGNAC, *op. l.*, p. 231; CAHIER, « Caractéristiques des saints », s. v. « Cloche », p. 230.

<sup>8</sup> CAHIER, *op. l.*, p. 229.

fit porter jusqu'à Sion par des démons<sup>1</sup>. Cette anecdote est souvent illustrée par les monuments, la cloche portée par le diable devenant l'attribut distinctif du saint<sup>2</sup>.

Est-ce par crainte de ce son redoutable que, dans les conjurations diaboliques on se sert de cloches ayant des battants de bois<sup>3</sup>, pratique dont l'expression « déménager à la cloche de bois » conserverait le souvenir ?

#### DIVERSES FORMULES PROTECTRICES.

Examinons maintenant quelques formules protectrices inscrites sur nos cloches.

#### JÉSUS-CHRIST.

Motifs figurés :

*Sainte Cène* : 10, 1481. — 11, 1486. — 12, 1493.

*Christ au jardin des Oliviers* : 6, 1460.

*Christ portant sa croix* : 6, 1460 (Genava, II, p. 144, fig. 10.)

*Ecce Homo* : 6, 1460. — 8, 1471. — 9, 1472. — 12, 1493. — 14, 1509. — 15, 1518. — 16, 1519. — 20, s.d. — 21, s.d. — 23, s.d.

*Christ en croix*, thème de beaucoup le plus fréquent, ayant souvent pour pendant la Vierge portant l'enfant Jésus. Parfois les deux motifs ornent seuls la cloche, car ils évoquent toute l'existence divine, de la naissance à la mort rédemptrice.

4, 1407. — 6, 1460, Genava, p. 139, fig. 5. — 7, 1470. — 9, 1472, Genava, II, p. 143, fig. 12. — 10, 1481. — 11, 1486. — 12, 1493. — 22, s.d. — 26, 1595. — 30, XVII<sup>e</sup> s. — 45, 1754. — 55, 1783. — 57, 1787. — 60, 1789. — 62, 1792. — 63, 1797. — 65, 1797. — 67, 1808. — 69, 1813. — 74, 1819. — 77\*, 1823. — 79, 1824. — 80, 1826. — 81, 1826. — 82, 1831. — 83-4, 1833. — 90, 1837. — 91, 1837. — 92, 1839. — 94, 1840. — 96, 1840. — 97, 1840. — 103, 1844. — 104, 1844. — 106, 1844. — 107, 1844. —

<sup>1</sup> CAHIER, *op. l.*, p. 230, 308; DELRIO, *op. l.*, p. 481. Voir ici même p. , le mémoire de M. VAN GENNEP sur le culte de saint Théodule, et STÜCKELBERG, *Die Schweizerische Heiligen des Mittelalters*, 1903, p. 111 sq.

<sup>2</sup> Au Musée de Genève : relief en bois découpé, acheté à Sion, F 333, XV s. ; vitrail aux armes de Michel Publius de Sierre, 1667 ; vitrail en grisaille, salle Anna Sarasin ; peinture du début du XVI<sup>e</sup> siècle, N<sup>o</sup> 1681, provenant de la chapelle de St-Martin, à Evolène, Valais. On y voit la Vierge avec l'enfant Jésus, à sa gauche saint Antoine tenant le tau à double traverse, auquel sont suspendues des clochettes et accompagné de son porc familial, dont les oreilles sont aussi munies de clochettes ; à gauche de la Vierge, saint Théodule, avec l'épée, ayant à ses pieds un petit diable grimaçant qui porte la cloche. La composition est parfaitement équilibrée au point de vue symbolique, car le porc et le démon se répondent de chaque côté ; ne sait-on pas que le diable revêt souvent l'apparence d'un pourceau, et que celui-ci, couché aux pieds des saints, est l'image de sa défaite et des voluptés asservies ? Ainsi le porc de saint Antoine, qui rappelle les privilèges donnés jadis à cet ordre, revêt ici un double sens (MAURY, « Croyances et légendes du moyen-âge », 1896, p. 255 ; FRANKLIN, « La vie privée d'autrefois, Les animaux », p. 278.

<sup>3</sup> LORÉDAN, « Un grand procès de sorcellerie au XVII<sup>e</sup> siècle », 1912, p. 425.

108, 1844. — 111, 1846. — 114, 1846. — 117, 1849. — 121, 1855. — 122, 1855. — 123, 1855. — 124, 1856. — 127, 1857. — 131, 1860. — 138, 1868. — 140-1, 1869. — 142, 1871. — 143, 1872. — 148\*, 1877. — 150, 1878. — 151, 1879. — 153, 1879. — 154, 1879. — 156, 1881. — 165, 1890. — 166, 1898. — 167, 1898. — 172, 1899. — 173, 1899. — 174, 1899. — 175, 1899. — 177, 1902. — 181, 1905. — 190, 1921. — 191, 1921. — 194, 1921. — 195, 1921.

*Résurrection* : 6, 1460. — 7, 1470. — 10, 1481.

*Christ portant l'agneau* : 30, XVII<sup>e</sup> s. — 136\*, 1866. Voir plus loin Agnus Dei et les formules du Bon Berger.

*Christ bénissant, tenant l'étendard* : 157, 1882.

*Autres images de Christ* : 140, 1869, dans une couronne de laurier. — 181, 1905. — 202.

*Sainte Face* : 11, 1486. — 12, 1493. — 97, 1840.

*Croix* : 30, XVII<sup>e</sup> s. — Inscription Crux ave, 94, 1840.

*Chrisme* : 136, 1866. — 157, 1882.

*Sacré-Cœur* : Cf. p. 213.

### JHS

8, 1471. — 10, 1481. — 12, 1493. — 13, 1501. — 14, 1509. — 16, 1519. — 17, 1519. — 19, 1532. — 20, s.d. — 21, s.d. — 22, s.d. — 30, s.d. — 35, 1678. — 38, 1709. — 137\*, 1867 (2<sup>e</sup> Clémence, en souvenir de la première Clémence.) — 176, 1902 (3<sup>e</sup> Clémence, id.). — 183, 1906.

Le trigramme de Jésus, seul, plusieurs fois répété, associé aux noms de Christ, de la Vierge, à l'Ave Maria, etc., paraît sur un grand nombre de cloches<sup>1</sup>. On le place, comme protection contre le mal, sur les bagues, dès le XIII<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>, les épées<sup>3</sup>, les fers à gaufres<sup>4</sup>, les tables paysannes (Gruyère); sur les portes des demeures privées<sup>5</sup>, dont Genève offre plusieurs exemples<sup>6</sup>; sur les portes de la ville, ainsi

<sup>1</sup> Musée neuchâtelois, 1881, p. 95, etc.

<sup>2</sup> *Rev. arch.*, 1924, I, p. 65. Plusieurs exemples au Musée de Genève: G. 370; G. 371; G. 907; G. 908; G. 909; N. 394.

<sup>3</sup> Ex. au Musée de Genève, épée de cour, début du XVII<sup>e</sup> siècle, travail français, N<sup>o</sup> 1667.

<sup>4</sup> Au Musée de Genève, salle Anna Sarasin.

<sup>5</sup> « Nos Anciens et leurs œuvres », Genève, 1915, p. 98, note 1, référ.; encore au XIX<sup>e</sup> siècle, PARFAIT, « L'arsenal de la dévotion » (8), 1876, p. 352 sq. « Le très saint nom de Jésus protecteur des maisons ». Il existe d'autres talismans chrétiens utilisés à mêmes fins, pour protéger les demeures: l'*Agnus Dei* (*ibid.*, p. 334), les timbres du Sacré Cœur, que l'on colle derrière les portes (*ibid.*, p. 354), une « Prière destinée à être attachée à la porte de sa maison et que l'on récite pour obtenir de Dieu d'être préservé du choléra et de tout autre malheur », *ibid.*, p. 291. On remarquera que ces recettes sont encore en honneur de nos jours. Voir sur ce sujet mon article *Christus propylaios* ou *Christus hic est*, *Rev. arch.*, 1925.

<sup>6</sup> Musée de Genève, collections lapidaires: « Nos Anciens », 1915, p. 98. — 2521. — 271. — 292. — 97. — 713. — 628. — 258. — Moulages, N<sup>os</sup> 673, 674, 675, 693.

par une ordonnance du Conseil en 1542. Les secrétaires du Conseil l'inscrivent qu'en témoigne une décision de l'évêque Louis de Savoie en 1471, renouvelée en tête de leurs procès verbaux<sup>1</sup>. La Réforme a conservé cet emblème sur les monnaies<sup>2</sup> où il apparaît antérieurement déjà<sup>3</sup>, et dans les armoiries genevoises<sup>4</sup>.

On a plus d'une fois discuté l'origine et le sens exact du trigramme<sup>5</sup>, qui plus tard est l'insigne de l'ordre des Jésuites. Il semblerait qu'il ait pour point de départ l'influence exercée par la prédication de Saint Bernardin de Sienne et de son disciple frère Richard en France, en 1429, ce dernier distribuant des méreaux au nom de Jésus, alors que son maître, en prêchant, avait coutume de porter un petit tableau sur lequel le nom était tracé en lettres d'or<sup>6</sup>.

*Agne Dei, miserere mei, qui crimina tollis.*

9. 1472. Avec l'image de l'Agnus Dei, et de la Sainte Face. La représentation de l'Agnus Dei paraît aussi sur la cloche 21, s.d.

193. 1921.

Rapprocher les inscriptions du Bon Berger:

101\* 1843. Mes brebis entendent ma voix, je les connais et elles me suivent, Jean X, 27

136\* 1866. Ego sum pastor bonus.

« La meilleure prière qui puisse aider dans ces temps d'épreuve, de tentation, de danger, dit le chanoine Barbier de Montault<sup>7</sup>, est celle même d'Urbain V:

Agnus Dei, miserere mei  
Qui crimina tollis, miserere nobis ! »

Les litanies répèrent: « Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, exaudi nos Domine. Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, miserere nobis. Christe audi nos. Christe exaudi nos. Kyrie eleison. Christe eleison, etc.<sup>8</sup>. Le « miserere mei » paraît dans les psaumes de la pénitence: « Miserere mei, Domine, quoniam infirmus sum »<sup>9</sup>. « Miserere

<sup>1</sup> Ex. RIVOIRE, *Registres du Conseil*, I, p. 93; V, p. 169; VIII, p. 345, etc.

<sup>2</sup> *Rev. hist. des religions*, LXXII, 1915, p. 102; DEMOLE, « Histoire monétaire de Genève de 1535 à 1792 ».

<sup>3</sup> ROUYER, « Le nom de Jésus employé comme type sur les monuments numismatiques du XV<sup>e</sup> siècle », *Revue belge de numismatique*, 1897; Comptes rendus Acad. Inscr. et Belles-Lettres, 1897, p. 510.

<sup>4</sup> DEONNA, *Rev. hist. rel.*, LXXII, 1915, p. 96 sq.

<sup>5</sup> PERDRIZET, « Vierge de miséricorde », p. 121, référ., 124.

<sup>6</sup> ROUYER, l. c.

<sup>7</sup> BARBIER DE MONTAULT, « De la dévotion aux Agnus Dei », 4<sup>me</sup> éd., Paris; cf. PARFAIT, « L'arsenal de la dévotion » (8), 1876, p. 336.

<sup>8</sup> *Enchiridion*, p. 43-4.

<sup>9</sup> *Ibid.*, p. 23.

mei, Deus, secundum magnam misericordiam tuam »<sup>1</sup>; et dans diverses oraisons: « O Jesu Christe Dei filii Dei vivi miserere mihi peccatori »<sup>2</sup>. L'incapacité de réciter le Miserere mei Deus, comme l'Évangile de Saint-Jean, était jadis une preuve de sorcellerie, de possession démoniaque<sup>3</sup>.

L'inscription et l'image de l'Agnus Dei, en cire, ont une multiple efficacité<sup>4</sup>, contre la mort subite, les démons, l'orage, l'incendie, etc. « C'est chose sainte et pieuse de porter sur soi par révérence des reliques de saints, des images de l'Agneau de Dieu, faites de cire, l'Évangile de Saint-Jean, quelque psaume de David, et semblables témoignages de l'Écriture sainte pendus au col; mais l'effet qui s'ensuivra de là sera surnaturel, et se devra du tout attribuer à la bénédiction de Dieu... Les Agnus Dei sont tous les ans bénits à cet effet par le souverain pontife, et que, comme il est permis de proférer de bouche les paroles et témoignages de l'Écriture sainte, aussi n'est-il défendu de les porter écrits et pendus au col; attendu même qu'aucun des Pères n'en a jamais improuvé la pratique, et l'évêque Léontie récite que saint Simon Sal. écrivit un tel préservatif sur une tablette pour une femme magicienne, et que le portant au col, elle ne peut plus deviner l'avenir, ni faire des caractères ou autres brouilleries enchantées<sup>5</sup>»: Ce talisman protège contre les blessures. La vertu d'un Agnus Dei sauve en 1568 un soldat prisonnier, qui, condamné à mort, ne put être atteint par le feu des mousquets<sup>6</sup>. Les curés jetaient des Agnus Dei dans l'incendie pour le conjurer<sup>7</sup>. On pourrait citer de nombreux cas de ce genre.

*Mariae filius, salus mundi, Dominus, sit nobis clemens et propicius.*

#### 4. 1407. Clémence.

On lit dans l'oraison du pape Léon: « Jesus Mariae filius, mundi salus, et Dominus, sit mihi clemens et propitius »<sup>8</sup>, puis suit la formule de sainte Agathe, « mentem sanctam », etc. que l'on rencontre aussi souvent sur les cloches<sup>9</sup>.

<sup>1</sup> *Enchiridion*, p. 29.

<sup>2</sup> Oraison du pape Léon, *ibid.*, p. 59.

<sup>3</sup> DELRIO, *op. l.*, p. 1028; THIERS, *op. l.*, III, p. 226.

<sup>4</sup> CABROL, *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, s. v. *Agnus Dei*; MARTIGNY, *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*, s. v.; *id.*, Notice sur les *Agnus Dei*, in « *Études archéologiques sur l'Agneau et le Bon Pasteur* », Mâcon, 1860, p. 88; BARBIER DE MONTAULT, *op. l.*; PARFAIT, « *L'arsenal de la dévotion* » (8), 1876, p. 327 sq., p. 332, liste des calamités dont ils protègent, d'après Barbier de Montault.

<sup>5</sup> DELRIO, *op. l.*, p. 78-80, 1054.

<sup>6</sup> LE BLANT, *Mém. Acad. Inscr. et Belles-Lettres*, 34, 1895, p. 114.

<sup>7</sup> THIERS, *op. l.*, II, p. 315.

<sup>8</sup> *Enchiridion*, p. 63-4. Cf. encore: *propitius esto peccatis meis*, p. 74; *propitius esto, parce nobis, Domine*; *propitius esto, exaudi nos Domine*, p. 41; *propitius respice*, p. 46; *Deus propitius esto mihi peccatori*, p. 137.

<sup>9</sup> Voir plus loin, p. 256.

*Primogenitus, Adonai, virtus, via, sapientia.*

20. s. d.

C'est l'énumération des qualités de l'esprit divin, ou de Christ. Ennodius cite: « Fons, *via*, dextra, lapis, vitulus, leo, lucifer, agnus.... Janua, spes, *virtus*, verbum, *sapientia*, etc. <sup>1</sup>.

Les sept dons divins sont: *virtus*, divinitas, *sapientia*, fortitudo, honor, gloria, benedictio, ou: spiritus, *sapientia*, intellectus, fortitudo, scientia, pietas, timor <sup>2</sup>.

Le mot Adonai, qui signifie Seigneur, Dominus, est employé comme préservatif déjà sur les pierres gnostiques de l'antiquité, puis pendant de longs siècles du christianisme, seul ou associé à d'autres mots et phrases magiques, cabalistiques ou religieuses <sup>3</sup>. Rien d'étonnant à le trouver sur une cloche, pas plus que sur les peintures religieuses des primitifs <sup>4</sup>, sur les talismans, dans les oraisons <sup>5</sup>.

L'Enrichidion du pape Léon donne souvent, avec des variantes, la formule qui paraît sur notre cloche. L'oraison de saint Cyprien comporte une suite de mots cabalistiques, parmi lesquels on lit: « primogenitus + sapientia + virtus + paracletus + via +, etc. <sup>6</sup>; l'oraison du roi Agabar répète ces termes un peu différemment disposés: « adonay + vita via + veritas + sapientia + primogenitus +, etc.; une autre encore: « Adonay + sapientia + veritas + etc. <sup>7</sup>; l'oraison du pape Léon: Sapientia filii vivificet me. Virtus Spiritus Sancti sit semper inter me et omnes inimicos meos visibiles et invisibiles... Sapientia filii illumina me, etc. » <sup>8</sup>.

Le fondateur de notre cloche s'est assurément inspiré de ces oraisons, contre lesquelles les théologiens se sont élevés, considérant en particulier le mot Adonai comme entaché de superstition, et condamnant son emploi dans les formules et les amulettes, entre autres dans celle de Paracelse, formée de deux hexagones avec les mots Adonai et Jehova, ou Tetragrammaton <sup>9</sup>.

*Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat, Christus ab omni malo nos defendat. Amen.*

6. 1460.

12. 1493.

13. 1501.

<sup>1</sup> DE GOURMONT, « Le latin mystique », 1922, p. 118.

<sup>2</sup> DIDRON, « Hist. de Dieu », p. 488, 494.

<sup>3</sup> DE MÉLY, *Bull. Soc. nationale des antiquaires de France*, 1920, p. 210.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 204 sq., 208, 210; *id.*, *Rev arch.*, 1921, II, p. 36, 41, 42.

<sup>5</sup> EX. *Enchiridion Leonis papae*, éd. Ancône, 1667, p. 57, 89, 91, 97, 98, 100, 110, 120, 129, 130, 171, etc.

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 151.

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 110-111.

<sup>8</sup> *Ibid.*, p. 59.

<sup>9</sup> DELRIO, *op. l.*, p. 990; THIERS, *op. l.*, I, p. 359; IV, p. 86.

Au X<sup>e</sup> siècle, les litanies dialoguées de la liturgie spéciale de Reims, intitulées « Laudes, seu Acclamationes », chantent :

Canonici: Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat.

Pueri: Lux, via, et vita nostra.

Canonici: Christus vincit, Christus imperat, etc.<sup>1</sup>

Cette formule, cri de l'armée de Frédéric I<sup>er</sup> dans la lutte contre les Sarasins, est très fréquente sur les cloches des XV-XVII<sup>e</sup> siècles<sup>2</sup>; elle est gravée au clocher de la cathédrale de Strasbourg sous la forme abrégée: « Christus semper regnat, Christus imperat<sup>3</sup>; » on la voit sur des monnaies depuis les XII-XIII<sup>e</sup> siècles jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>4</sup>; sur des armes<sup>5</sup>. On la lit dans l'oraison du pape Léon<sup>6</sup> et, avec de légères variantes, dans d'autres oraisons analogues<sup>7</sup>, destinées à protéger contre les périls du monde: « Christius vincit + Christus regnat + Christus imperat + Christus ab omni malo me defendat, et ad bonam fortunam, nunc et semper me perducet ». — « ...Christus vincit + Christus regnat + Christus imperat + Christus ab omni adversitate et periculo mortis, me famulum tuum defendat. Amen... » — « Christus vincit + Christus regnat + Christus imperat + Christus regit ».

Le rituel de Lyon de 1542 admet que, pour conjurer les tempêtes, le prêtre peut prendre l'Eucharistie dans un vase sacré, et avec ce vase, après avoir prononcé des prières, faire des signes de croix sur les nuées, en disant: « Christus + vincit, Christus + regnat, Christus imperat vobis nubes et tempestates ut dissolvamini ».

Mais, dit Thiers, cette pratique ne se trouve pas mentionnée dans les autres rituels qui cependant sont riches en prières et en exorcismes contre les tempêtes, et elle est même expressément défendue par divers synodes, conciles et ordonnances<sup>8</sup>.

On retrouve jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle cette formule, avec bien d'autres qui sont aussi inscrites sur les cloches, par exemple dans la « Prière très salutaire pour obtenir toutes les grâces célestes dans les nécessités, les fléaux et les tribulations de toute nature, recommandée avec un merveilleux effet par le bienheureux Benoit Joseph

<sup>1</sup> R. DE GOURMONT, « Le latin mystique », 1922, p. 150.

<sup>2</sup> OTTO, « Glockenkunde », p. 122; Musée neuchâtelois, 1881, p. 94; 1882, p. 129, 131; BLAVIGNAC, *op. l.*, p. 45. Voici quelques exemples aux environs de Genève: *XPS vincit, XPS regnat, XPS imperat, XPS ab omni malo nos defendat. Sancte forte sancte Deus, sancte immortalis defendat nos.* La Roche 1608. — *IHS. Mar. Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat, Christus ab omni malo nos defendat.* Thairy 1637. — *IHS. MA. XPS vincit, ..... nos defendat.* Truaz 1632.

<sup>3</sup> BLAVIGNAC, *op. l.*, p. 268.

<sup>4</sup> Musée neuchâtelois, 1881, p. 94; *Bull. archéol. du Comité des travaux historiques*, 1919, p. CXIV (écus d'or de Charles VI).

<sup>5</sup> WEGELI, *Inschriften auf mittelalterlichen Schwertklingen*, Diss. Zurich, 1904, p. 207.

<sup>6</sup> *Enchiridion*, p. 60, 78.

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 97, 104, 118.

<sup>8</sup> THIERS, *op. l.*, II, p. 311-2; cf. plus haut, protection contre les tempêtes, p. 238.

Labre<sup>1</sup> ». En voici le texte: « Jesus rex gloriae venit in pace<sup>2</sup>. — Deus homo factus est<sup>3</sup>. — Verbum caro factum est<sup>4</sup>. — Christus de Maria Virgine natus est. — Christus per medium illorum ibat in pace<sup>5</sup>. — Christus crucifixus est. — Christus mortus est. — Christus sepultus est. — Christus resurrexit. — Christus ascendit in coelum. — Christus vincit. — Christus regnat. — Christus imperat. — Christus ab omni malo nos defendat. — Jesus nobiscum est. — Pater. Ave. Gloria.

Il existe des formules voisines de celle-ci: « Guérir le farcin en prenant trois petits morceaux de cire vierge qu'il faut mettre dans un morceau de... les lier de trois nœuds avec une corde de chanvre, et dire à chaque nœud cinq fois Pater et Ave Maria, Christus + Christus vincit + Christus + Christus abicit + Amalor + Alcinoir + Descendat + in nomine, etc.<sup>6</sup>.

L'idée de la victoire divine, qui triomphe du mal, est aussi exprimée par la formule, empruntée à l'Apocalypse, qui paraît sur des cloches<sup>7</sup>: « Vicit leo de tribu Juda ». C'est l'équivalent latin de l'antique formule prophylactique, si fréquente sur des amulettes byzantines: XPICTOC NIKA<sup>8</sup>.

La répétition du nom de Christ est une répétition magique d'intensité<sup>9</sup>, qui donne diverses phrases de même type, par exemple: « Christus fuit natus, Christus fuit amissus, Christus fuit inventus », formule recommandée au XV<sup>e</sup> siècle par Malleolus dans ses Traités des exorcismes pour guérir des maladies et des blessures<sup>10</sup>, mais condamnée par l'Eglise; ou encore: « Jesus est via + Jesus est vita + Jesus est passus + Jesus est crucifixus + Jesus Christe fili Dei vivi miserere mei<sup>11</sup> ».

*Deus homo factus est.*

13. 1501.

Ce texte extrait du *Credo* ou Symbole, est fréquent sur les cloches<sup>12</sup> et ailleurs, où il est parfois associé à d'autres formules de même valeur protectrice: Christus

<sup>1</sup> PARFAIT. « L'arsenal de la dévotion » (8), 1876, p. 284. La canonisation de Benoît Labre, commencée en 1783, aboutit à sa béatification en 1859; DESNOYERS, « Le vénérable Benoît Joseph Labre, célèbre pèlerin français », Lille, 1856, etc.

<sup>2</sup> Voir plus loin, p. 251.

<sup>3</sup> *Id.*, p. 249.

<sup>4</sup> *Id.* p. 250.

<sup>5</sup> *Id.* p. 250.

<sup>6</sup> THIERS, *op. l.*, I, p. 362.

<sup>7</sup> BLAVIGNAC, *op. l.*, p. 201; *Enchiridion*, p. 60, etc.

<sup>8</sup> *Rev. des études grecques*, 1892, p. 77; VOLLBACH, Palästinensisches Amulett mit der Inschrift εις θεος ο νικων τα κακα. *Amtl. Ber.*, Berlin, 1918, p. 123 sq.

<sup>9</sup> Sur la répétition d'intensité, *Rev. des études grecques*, 1915, p. 288 sq.

<sup>10</sup> DELRIO, *op. l.*, p. 477; THIERS, *op. l.*, I, p. 402.

<sup>11</sup> *Enchiridion*, p. 65.

<sup>12</sup> BLAVIGNAC, *op. l.*, p. 130, 307; LE BLANT, *Bulletin monumental*, 1894, 59, p. 251, note 2, exemples et références.

rex venit in pace<sup>1</sup>, Christus vincit<sup>2</sup>, etc.<sup>3</sup>. Cette réunion paraît sur la cloche de Corsier: « IHS. Christus rex venit in pace, Deus homo factus est, Christus vincit », etc. Ces paroles sont inscrites sur un grand nombre d'amulettes<sup>4</sup>.

*Jesus autem transiens per medium illorum ibat.*

11. 1486.

Ce texte fait allusion au passage où saint Luc (IV, 30) raconte comment Jésus échappa aux Juifs, qui voulaient le précipiter du haut d'une montagne. Il est fréquent sur les cloches<sup>5</sup>. On le rencontre dans mainte oraison<sup>6</sup>, sur des amulettes, des monnaies du XIV<sup>e</sup> siècle en Angleterre, des bagues, des armes<sup>7</sup>, etc.<sup>8</sup>. Utile contre tous les dangers, on l'emploie spécialement pour les femmes en mal d'enfant<sup>9</sup>, pour abolir la souffrance des criminels appliqués à la torture<sup>10</sup>, etc.

*Verbum caro factum est.*

12. 1493.

Ces mots appartiennent au premier chapitre de l'Évangile de saint Jean et ils ont joui, avec les paroles initiales du même Évangile, « In principio erat verbum », d'une immense faveur.

On attribue en effet au commencement de cet Évangile toutes sortes de vertus protectrices<sup>11</sup>. Récité pendant les orages, il détourne les coups de la foudre, il préserve

<sup>1</sup> DE RIVIÈRES, *Bulletin monumental*, 1894, 59, p. 340, 550.

<sup>2</sup> *Enchiridion*, p. 104, 114, 59. Ex. *Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat, Christus ab omni adversitate et periculo mortis me famulum tuum defendat, Amen. Christus rex venit in pace, Deus homo factus est.*

<sup>3</sup> Cf. encore la prière du bienheureux Benoît Labre, citée plus haut. PARFAIT, « L'arsenal de la dévotion » (8), 1896, p. 284-5.

<sup>4</sup> LE BLANT, *Revue numismatique*, 1891, p. 249 sq.; 1894, p. 193; *Bulletin monumental*, 1894, 59, p. 248; *id.*, *Mém. Acad. Inscr. et Belles-Lettres*, 34, 1895, p. 118; *Rev. arch.*, 1894, II, p. 12, N<sup>o</sup> 7 et note 5; DELRIO, *op. l.*, p. 1054, etc.

<sup>5</sup> *Bulletin monumental*, 1894, 59, p. 247, 550, référ.; LE BLANT, « D'un verset de saint Luc inscrit sur quelques anciennes cloches d'églises », *ibid.*, p. 244, 339; CAHORN, p. 145.

<sup>6</sup> *Enchiridion*, p. 65, 85, 88, 95, 98, 104, 114, 125, 129; encore dans la prière du bienheureux Benoît Labre, citée ci-dessus.

<sup>7</sup> WEGELI, *op. l.*, p. 32.

<sup>8</sup> LE BLANT, « Les inscriptions du Camée dit de Jupiter du trésor de Chartres », *Rev. numismatique*, 1894, p. 186; *Rev. arch.*, 1894, II, p. 11, note 1; LE BLANT, « Note sur quelques anciens talismans de bataille », *Mém. Acad. Inscr. et Belles-Lettres*, 34, 1895, p. 115 sq., 116, 118; *Rev. arch.*, 1923, I, p. 94, 97, 98, 99; 1924, I, p. 68, etc.

<sup>9</sup> Thiers, *op. l.*, I, p. 410-1.

<sup>10</sup> *Ibid.*, I, p. 365.

<sup>11</sup> LE BLANT, « Le premier chapitre de saint Jean et la croyance à ses vertus secrètes », *Rev. arch.*, 1894, II, p. 8 sq.; *id.*, « Notes sur quelques formules cabalistiques », *ibid.*, 1892, p. 55; ZICKENDRAHT, « Das Johannesevangelium im Volksglauben und Volksbrauch », *Archives suisses des traditions populaires*, XXIII, 1920, p. 22 sq.

de la grêle; il met en fuite le démon; placé sur la tête du patient, il fait passer la migraine<sup>1</sup>. Les sorciers et les démoniaques en ont l'effroi, et leur incapacité de dire les Psaumes, le *Miserere mei Deus*<sup>2</sup>, ou l'Évangile de Monsieur Saint Jean qui commence « In principio erat verbum », est un moyen infaillible de les identifier. Aussi, les anciens théologiens et cabbalistes lui font-ils place parmi leurs oraisons et formules protectrices, soit en entier, soit en en détachant les deux passages les plus utiles, que nous avons cités<sup>3</sup>. Entre autres effets, ce premier chapitre conjure la foudre, et c'est peut-être à ce titre qu'on l'inscrit volontiers sur les cloches<sup>4</sup>. Saint Jean est en effet le « fils du tonnerre », et Vincent de Beauvais consacre un chapitre à commenter cette appellation: « Cur tonitruus filius appellatur, Beda super Marcum cap. XV. Hinc etiam recte filius tonitruus dictus est non solum cur de nube sonum illum terrificum... »<sup>5</sup>.

Les mots « in principio erat verbum » couvrent de nombreux talismans<sup>6</sup>. Lors de leur attaque sur Genève, en 1602, les Savoyards étaient munis de charmes avec des croix, le nom de Christ et de la Vierge, des caractères cabalistiques et ces mots<sup>7</sup>. La phrase « et verbum caro factum est » n'est pas moins usitée comme protection<sup>8</sup>, et les papes Adrien VI, Paul III ont accordé des indulgences à ceux qui récitent le soir, quand l'*Angelus* sonne: « Verbum caro factum est, et habitavit in nobis »<sup>9</sup>. Usuelle sur les cloches<sup>10</sup>, cette formule ne l'est pas moins sur des amulettes de tout genre, des bagues, des armes<sup>11</sup>, dans des oraisons<sup>12</sup>, encore au XIX<sup>e</sup> siècle, seule ou associée à divers autres textes de même valeur, à des mots cabalistiques<sup>13</sup>.

*O rex gloriae Christe veni nobis cum pace.*

1. 1379 ou 1479.
2. s. d. XV<sup>e</sup> s.

<sup>1</sup> THIERS, *op. l.*, II, p. 433; I, p. 275.

<sup>2</sup> DELRIO, *op. l.*, p. 1028; voir ci-dessus, *Miserere mei*, p. 245.

<sup>3</sup> VINCENT DE BEAUVAIS, *Liber gratiae*, éd. Bâle, 1481, *Liber de sancto Johanne evangelista; Enchiridion*, p. 21-2, 53; DELRIO, *op. l.*, p. 1054.

<sup>4</sup> LE BLANT, *Rev. arch.*, 1894, II, p. 8 sq.

<sup>5</sup> VINCENT DE BEAUVAIS, *Liber gratiae*, Bâle, 1481.

<sup>6</sup> LE BLANT, *Rev. numismatique*, 1894, p. 184 sq., 188 sq.

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 190.

<sup>8</sup> THIERS, *op. l.*, IV, p. 130, 131.

<sup>9</sup> BLAVIGNAC, *op. l.*, p. 130, 201, 268; *Bulletin monumental*, 1894, p. 340; Cloche de Brenthonne, H<sup>te</sup>-Savoie, 1721.

<sup>10</sup> Voir les références données plus haut; *Rev. numismatique*, 1894, p. 185 sq.; *Mém. Acad. Inscriptions et Belles Lettres*, 34, 1895, p. 116; *Rev. arch.*, 1923, I, p. 95, 97, 99; 1924, I, p. 68.

<sup>11</sup> *Enchiridion*, p. 96, 129.

<sup>12</sup> Prière à Marie « Et le Verbe s'est fait chair », PARFAIT, « L'arsenal de la dévotion » (8), 1876, p. 292; voir plus haut la prière de Benoît Labre, *ibid.*, p. 284-5.

<sup>13</sup> Par ex. avec *Jesus autem transiens*, etc., *Rev. arch.*, 1894, II, p. 11; cf. prière de Benoît Labre, etc.

Cette invocation est inscrite sur diverses cloches <sup>1</sup>, souvent unie à d'autres formules, entre autres aux mots précédents « Deus homo factus est ». On la rencontre dans plusieurs oraisons, recommandées par l'*Enchiridion* du pape Léon <sup>2</sup> et jusque dans celles du XIX<sup>e</sup> siècle <sup>3</sup>.

*Non moriar, sed vivam et narrabo opera Domini.*

184. 1911.

La cloche de Chancy, refondue en 1911, avec le métal de la vieille cloche de 1636 (n<sup>o</sup> 29), répète l'inscription de sa devancière, « Si Deus pro nobis, quis contra nos » (p. 236), en y ajoutant le verset 15 du Psaume 118: « Non moriar, sed vivam et narrabo opera Domini. » Ce sont les paroles écrites par Philibert Berthelier sur le mur de sa prison, dans la Tour de l'Île, en 1519; nous avons montré qu'à cette époque elles avaient une valeur prophylactique <sup>4</sup>.

#### LA VIERGE <sup>5</sup>.

Représentations figurées:

9. 1472. — 10. 1481. — 12. 1493. — 15. 1518. — 18. 1528. — 20. s. d. — 21. s. d. — 30. XVII. — 65. 1797. — 107-8. 1844. — 136\*. 1866. — 138. 1868. — 140. 1869. — 142. 1871. — 152-3. 1879. — 179, 181. 1905. — 177. 1902. — 190. 1921. — 202.

*Vierge assise ou debout, portant l'enfant Jésus:*

6. 1460 (*Genava*, II, p. 141, fig. 8). — 7. 1460. — 8. 1471. — 9. 1472 (*Genava*, II, p. 143, fig. 14). — 10. 1481. — 11. 1486. — 13. 1501. — 14. 1509. — 16. 1519. — 23. s. d. — 26. 1595. — 50. 1767. — 55. 1783. — 47. 1756. — 60. 1789. — 60<sup>ter</sup>. 1792. — 62. 1792. — 63. 1797. — 67. 1808. — 69. 1813. — 74. 1819. — 77\*. 1823. — 80. 1826. — 82. 1831. — 83. 1833. — 84. 1833. — 90. 1837. — 91. 1837. — 92. 1839. — 94. 1840. — 97. 1840. — 103. 1844. — 104. 1844. — 106. 1844. — 107. 1844. — 115. 1846. — 121. 1855. — 124. 1856. — 127. 1857. — 131. 1860. — 132. 1862. — 167. 1898. — 174. 1899. — 179. 1905. — 180. 1905. — 181. 1905.

<sup>1</sup> BLAVIGNAC, *op. l.*, p. 178-9, 170, 377; *Musée neuchâtelois*, 1881, p. 94; *Bulletin monumental*, 1894, p. 339-40, 550.

<sup>2</sup> *Enchiridion*, p. 59, 114.

<sup>3</sup> Ex. prière du bienheureux Benoît Labre, citée plus haut.

<sup>4</sup> *L'inscription de Philibert Berthelier, 1519*, *Revue d'histoire suisse*, 1924, IV, p. 385.

<sup>5</sup> BURLET, « Le culte de Dieu, de la Sainte Vierge et des Saints en Savoie avant la Révolution », *Annecy*, 1915; R. P. HUGUET, « La dévotion à Marie », Paris, 1868; NEWMANN, « Le culte de la Vierge »; FLACHAIRE, « La Dévotion à la Vierge », *Rev. hist. des religions*, 1915, LXXII, p. 303; 1916, LXXIV, p. 52 sq.; HERZOG, « La Sainte Vierge dans l'histoire », 1911, etc.

*Vierge Immaculée*, ci-dessus, p. 244.

197. 1921. Jesum benedictum fructum ventris tui nobis post hoc exilium ostende.  
O quam pulchra est casta generatio cum claritate...

*Pieta, Vierge portant le corps de Jésus*<sup>1</sup>.

11. 1486. — 12. 1493. — 13. 1501, avec saint Jean et Marie-Madeleine. — 194. 1921.

Le nom de Marie, qui est donné à plusieurs cloches<sup>2</sup>, seul ou uni à ceux de Jésus, des saints, les invocations que les fidèles lui adressent, paraissent fréquemment.

13. 1501. Maria in Xro.

12. 1493. JHS. Maria.

19. 1532. Jesus Maria.

30. XVII<sup>e</sup> s. JHS Mar.

49. 1767. In honorem B. Mar. Virg.

Ce nom constitue en effet une protection puissante, dont les humains ont maintes fois éprouvé les effets en cas de danger<sup>3</sup>:

9. 1472. O Maria... ut a malo me defendas.

57. 1787. S. Maria ora pro nobis.

60<sup>ter</sup>. 1792. Id.

*L'annonciation, l'Ave Maria.*

Représentations figurées:

6. 1460. — 8. 1471. — 11. 1486. — 12. 1493. — 21. s. d. — 22. s. d. — 23. s. d.

La salutation évangélique, soit les paroles adressées à Marie par l'Ange de l'Annonciation (Luc, I, 28), est inscrite en entier, ou en abrégé:

3. 1405. — 4. 1407. — 6. 1460. — 7. 1470. — 8. 1471. — 10. 1481. — 14. 1509. — 17. 1519. — 18. 1528. — 21. s. d. — 22. s. d. — 23. s. d. — 190. 1921.

Elle n'est pas seulement banale sur les cloches<sup>4</sup>, mais aussi sur les bagues<sup>5</sup>, les épées<sup>6</sup>, les ceintures, les mortiers de pharmacie et d'autres objets usuels, seule, unie à d'autres textes religieux, JHS., « Te Deum laudamus », ou même à des mots

<sup>1</sup> Cf. au Musée de Genève: de l'église de La Madeleine, tête en pierre détachée d'une *Pieta*, *Genava*, II, 1924, p. 294, fig. 4; salle de Zizers, groupe en bois de la chapelle de Torny-le-Petit, près Fribourg, XVI<sup>e</sup> s., *Comptes rendus de la Société auxiliaire du Musée*, 1909 (1910), p. 14; 1915 (1916), p. 18, fig. 4.

<sup>2</sup> Voir plus haut, p. 221.

<sup>3</sup> DELRIO, *op. l.*, p. 1048-9; R. P. HUGUET, « Vertu miraculeuse de la médaille de la Très Sainte Vierge, démontrée par des traits de protection », etc., Paris, 1870; PARFAIT, « L'arsenal de la dévotion » (8), 1876, p. 291, etc.

<sup>4</sup> BLAVIGNAC, *op. l.*, p. 134, 230; *Musée neuchâtelois*, 1881, p. 95-6.

<sup>5</sup> *Rev. arch.*, 1923, I, p. 94, 99; 1924, I, p. 65, 75.

<sup>6</sup> LE BLANT, *Mém. Acad. Inscr. et Belles Lettres*, 1894, 34, p. 119, note.

purement cabalistiques, comme Agla. Réduite aux deux premiers mots, « Ave Maria », comme le rosaire, le chapelet<sup>1</sup>, elle possède une vertu protectrice puissante, et ceci encore de nos jours<sup>2</sup>; aussi la récite-t-on en maintes occasions utiles, en l'accompagnant parfois, pour plus d'effet, de paroles magiques<sup>3</sup>.

Les cloches sonnent cette prière de l'*Angelus*, et l'on comprend pourquoi ces mots y figurent si souvent. En Angleterre, on appelle la cloche de l'*Angelus*, « cloche de Gabriel », et « cloche de l'*Ave* »; en Italie, l'*Angelus* est désigné sous le nom de « Ave Maria », et on dit « Ave Maria dell' aurora » (*Angelus* du Matin) et « Ave Maria della sera » (*Angelus* du soir)<sup>4</sup>. L'*Angelus* fut d'abord attribué à la prière de midi en 1316 par le pape Jean XXII, en 1326 on le récita le soir, puis le matin. Les papes ont accordé des indulgences à ceux qui récitent l'« Ave Maria » quand la cloche et l'horloge sonnent pour le couvre-feu<sup>5</sup>.

*Ave Maris Stella.*

6. 1460.

C'est l'hymne célèbre du X<sup>e</sup> siècle<sup>6</sup>:

Ave Maris Stella  
Dei mater alma  
Atque semper Virgo  
Felix cœli porta.  
Sumens illud ave  
Gabrielis ore  
Funda nos in pace  
Mutans nomen Evæ.

« Ave, praeclara maris stella », chante un poème du XI-XII<sup>e</sup> siècle<sup>7</sup>.

*Stella matutina.*

157. 1882.

*Salve regina mater misericordiæ.*

191. 1921.

<sup>1</sup> On sait que le rosaire comprend 15 dizaines d'*Ave Maria*, entrecoupés de Pater; le chapelet en est une réduction et comporte 5 dizaines.

<sup>2</sup> R. P. HUGUET, « Vertu miraculeuse de l'*Ave Maria* démontrée par des traits de protection, de conversion et de guérison merveilleuse », 4<sup>me</sup> éd., 1870; *id.*, « Vertu miraculeuse du rosaire et du chapelet démontrée par des guérisons », etc., 1869; PARFAIT, « L'arsenal de la dévotion » (8), 1876, p. 91 sq.

<sup>3</sup> THIERS, *op. l.*, I, p. 364, 365, 376, 377, 410, 419, 418, etc.

<sup>4</sup> *Bulletin monumental*, 1894, 59, p. 139.

<sup>5</sup> THIERS, *op. l.*, IV, p. 129-130.

<sup>6</sup> RÉMY DE GOURMONT, « Le latin mystique », 1922, p. 163 sq.

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 129 sq. Cf. encore p. 132, 140.

LES SAINTS <sup>1</sup>.

Les saints protecteurs ornent de leurs images nos cloches. Mais leurs noms paraissent aussi dans les inscriptions, car on leur demande de prier pour les mortels <sup>2</sup>, ou en qualité de patrons de l'église:

105. 1844. Vernier. Patrons SS. Jacques et Philippe apôtres.

121. 1855. Avusy. S. Charles-Borromée patron.

123. 1855. Grand-Saconnex. S. Hippolyte est mon patron.

*Les quatre évangélistes.*

5. 1420. Loycas, Marcas, Johannes, Mathehus.

136\* 1866. S. Marcus, S. Johannes, S. Lucas, S. Mattheus.

Représentations figurées: 13, 1501. — 136\*, 1866. — 157. 1882.

L'invocation simultanée aux quatre évangélistes est protectrice. L'oraison de saint Cyprien dit: « et si quis nocere cupit, Domine, custodi famulum tuum et dirige eum ad omne bonum, per... et per quatuor Evangelistas, Sanctum Matthaeum, Marcum, Lucam et Johannem » <sup>3</sup>; une autre, qui débute par Adonai et renferme une série de mots cabalistiques, se termine par: « + Matthaeus + Johannes + Marcus + Lucas + <sup>4</sup>. On conjure les fièvres par la formule suivante que Thiers, hostile à toutes ces pratiques, qualifie d'« incongrue »: « Adjuro vos frigores februm per sanctam Mariam Virginem... et per quatuor Evangelistas Marcum, Matthaeum, Lucam et Johannem » <sup>5</sup>. On pourrait citer de nombreux exemples analogues. La superstition moderne a conservé, comme tant d'autres, cette invocation secourable:

Quatre angles à mon lit,  
Quatre anges sur ma tête  
Matthieu, Marc, Luc et Jean  
Bénissez le lit sur lequel je repose  
Prenez mon âme au ciel.

<sup>1</sup> Voir: CAHIER, « Caractéristiques des saints »; ROHAULT DE FLEURY, « Les saints de la messe et leurs monuments », 1900; les Bollandistes; DRAKE, « Saints and their emblems, Londres, 1916; TABOR, « The saints in art with their attributs and symbols », 2<sup>me</sup> éd., 1913; FRIES, « Die Attribute der christlichen Heiligen », Leipzig, 1915; la collection « L'Art et les saints », éditée par la maison Laurens, Paris, etc.

<sup>2</sup> Les litanies des saints sont rares sur les cloches avant le XVI<sup>e</sup> siècle où elles abondent, BLAVIGNAC, p. 136-7; *Enchiridion*, p. 37 sq. Pour les litanies, cf. RÉMY DE GOURMONT, « Le latin mystique », 1922, p. 143 sq.

<sup>3</sup> *Enchiridion*, p. 145.

<sup>4</sup> *Ibid.* p. 127-8.

<sup>5</sup> THIERS, *op. l.*, I, p. 415.

souvenir de la « Pate-notre blanche », qui donne le Paradis à ceux la disant chaque jour: « ... au soir en m'allant coucher, je trouvis trois anges à mon lit couchés, un aux pieds, deux au chevet, la bonne Vierge Marie au milieu d'eux, etc. »<sup>1</sup> ... « En me couchant j'ai vu sept anges, trois aux pieds, et quatre au chevet... »<sup>2</sup>.

\* \* \*

Nous classons les saints des cloches de Genève par ordre alphabétique :

*Sainte Agathe.*

*Mentem sanctam spontaneam habeo, honorem Dei et patriae liberationem invoco.*  
10. 1481. — 14. 1509. — 15. 1518. — 16. 1519.

La même inscription se lit sur des cloches aux environs de Genève<sup>3</sup> et ailleurs<sup>4</sup>, comme dès le XIV<sup>e</sup> siècle sur des bagues<sup>5</sup>; elle paraît dans des oraisons<sup>6</sup>. C'est la formule dite de sainte Agathe, martyrisée sous Dèce, vers 251. La sainte fut ensevelie à Catane; la tombe allait être fermée, quand un jeune homme, que l'on crut être un ange, apporta une pierre sur laquelle étaient gravés ces mots: « Mentem sanctam spontaneam honorem Dei et patriae liberationem. » Cette inscription devint célèbre et fut fort usitée comme talisman au moyen âge. Adon de Chateauroux, évêque de Tusculum, a consacré tout un sermon (entre 1254 et 1269) à la commenter<sup>7</sup>.

Parmi les pouvoirs que la dévotion populaire lui a conférés<sup>8</sup>, sainte Agathe<sup>9</sup> possède ceux de protéger contre la colique, les démons, la foudre, l'incendie, etc.<sup>10</sup>. On lit sur une cloche de Rome, avec la formule précitée: « Nous vous conjurons Seigneur, que par la vertu et les mérites de Sainte Agathe, la malice des esprits soit repoussée. Ecartez les fléaux de la grêle, de la foudre et de la tempête<sup>11</sup>. » C'est sans doute cette protection que lui demandent les cloches genevoises<sup>12</sup>.

<sup>1</sup> THIERS, *op. l.*, I, p. 86.

<sup>2</sup> ELIPHAS LEVI, « La clef des grands mystères », 1861, p. 396.

<sup>3</sup> Haute-Savoie: Chens, 1566; Mieussy, 1559.

<sup>4</sup> CAHORN, p. 144; *Musée neuchâtelois*, 1881, p. 95; BLAVIGNAC, *op. l.*, p. 229, 383, 449-51; CABROL, *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, s. v. Agathe (sainte), p. 849-50; HILL, *Proceedings Soc. Ant. XXIX*, 1917, p. 114.

<sup>5</sup> HILL, *l. c.*; *Rev. arch.*, 1924, I, p. 68.

<sup>6</sup> *Enchiridion*, p. 64.

<sup>7</sup> CABROL, *l. c.*

<sup>8</sup> EX. VAN GENNEP, « Le culte populaire de sainte Agathe en Savoie », *Revue d'ethnographie et des traditions populaires*, 1924, CLXIX, p. 28 sq.

<sup>9</sup> Au Musée de Genève, statue de sainte Agathe, bois, N° 3390. *Compte rendu Soc. auxiliaire du Musée*, 1903 (1904), p. 29; 1915 (1916), p. 16.

<sup>10</sup> Voir plus haut, incendies, p. 232.

<sup>11</sup> BLAVIGNAC, *op. l.*, p. 229.

<sup>12</sup> *Rev. arch.*, 1924, I, p. 68.

*Saint André.*

6. 1460. — 83. 1833. — 84. 1833.

*Sainte Anne.*

Le nom d'Anne est souvent donné aux cloches<sup>1</sup>; le culte de cette sainte remonte au XIV<sup>e</sup> siècle et sa dévotion se propage rapidement depuis le XVII<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>:

63. 1797. — 65. 1797. — 181. 1905.

*Saint Antoine*<sup>3</sup>.

13. 1501.

*Saint Antoine de Padoue.*

172. 1899. — 173. 1899. — 174. 1899. — 175. 1899. — 177. 1902. — 196. 1921.

*Saint Barthélemy.*

6. 1460.

*Saint Bruno.*

60. 1789.

*Saint Charles Borromée.*

121. 1855.

*Saint Christophe.*

6. 1460. — 7. 1470. — 12. 1493. — 195. 1921.

On sait que l'image de saint Christophe, très vénéré à Genève<sup>4</sup>, protégeait en particulier contre la mort subite que les chrétiens craignent tant, et contre laquelle, dans les oraisons, ils demandent la protection céleste<sup>5</sup>: «*a subitanea et improvisa morte libera nos Domine*»<sup>6</sup>; il n'est pas sans intérêt de noter qu'après avoir été le patron de ceux qui sont exposés à cette fin, les arbalétriers, il est devenu, pour la même raison, au XX<sup>e</sup> siècle, le patron des cyclistes et des automobilistes!<sup>7</sup>

*Saint Dominique.*

196. 1921.

<sup>1</sup> BLAVIGNAC, *op. l.*, p. 38.

<sup>2</sup> *Rev. hist. des religions*, 1916, 74, p. 92, note 4, référ.

<sup>3</sup> Saint Antoine à Genève, *Genava*, II, 1924, p. 319.

<sup>4</sup> Saint Christophe à Genève, *Rev. hist. rel.*, 1916, LXXIII, p. 190.

<sup>5</sup> MALE, «*L'art religieux de la fin du moyen-âge*»; THIERS, *op. l.*, IV, p. 219, etc.

<sup>6</sup> *Enchiridion*, p. 41.

<sup>7</sup> *Rev. d'ethnographie et des traditions populaires*, 1922, p. 251; 1924, p. 61.

*Saint François d'Assise.*

9. 1472, sur l'anse. — 196. 1921,

La dévotion à saint François d'Assise, les vertus de son cordon, existent dès le XIV<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>; il protège contre la peste, la mort subite, le tonnerre, etc.<sup>2</sup>.

*Saint François de Sales.*

67. 1808. B. V. Mariae et B. Francisco Salesio. Saint François de Sales priez pour nous.

136\* 1866. S. Franciscus Salesius ora pro nobis.

140. 1869. Je m'appelle Marie de Saint François de Sales.

143. 1872. Je m'appelle Marie-Pie-Gasparde de Saint François de Sales.

157. 1882. S. Franciscus.

Représentations figurées.

67. 1808. — 104. 1844. — 114. 1846. — 136\*. 1866. — 140. 1869. — 157. 1882. — 173. 1899. — 179. 1905. — 196. 1921.

Le culte de Saint François de Sales (1567-1621), béatifié le 28 décembre 1661, et canonisé solennellement à Rome en 1665, est très en honneur en Savoie<sup>3</sup>, où il a inspiré tout un folklore religieux<sup>4</sup>.

*Saint François Xavier.* 202.

*Saint Georges.*

6. 1460 (Genava, II, 1924, p. 140, fig. 6).

181. 1905. — 195. 1921.

*Saint Hippolyte.*

123. 1855.

*Saint Ignace de Loyola.* 202.

*Saint Jacques le Majeur.*

4. 1407. — 26. 1595. S. Jacobe ora pro nobis. — 106. 1844.

<sup>1</sup> Mgr de SÉGUR, « Le cordon séraphique, ses merveilleuses richesses », Paris, 1874; *id.*, « Le cordon de Saint François », Paris.

<sup>2</sup> PARFAIT, « L'arsenal de la dévotion » (8), 1876, p. 198 sq., 346-7, etc.

<sup>3</sup> BURLET, « Le culte de Dieu, de la Vierge et des Saints en Savoie avant la Réformation », Annecy, 1915, p. 155, énumère les églises du diocèse de Genève qui sont placées sous son invocation; cf. van GENNEP, *op. l.*, p. 637.

<sup>4</sup> VAN GENNEP, « Le culte populaire de Saint François de Sales en Savoie », *Mercure de France*, 1924, CLXIX, p. 612 sq.; on trouvera dans ce mémoire l'indication des principaux travaux sur le culte de ce saint.

*Saint Jacques le Mineur.*

6. 1460 (Genava, II, 1924, p. 141, fig. 9).

*Saint Jean l'Évangéliste.*

4. 1407. — 6. 1460. — 12. 1493. — 63. 1797. — 136\*. 1866. Je m'appelle Marie de S. Joseph et de S. Jean. — 157. 1882.

Voir plus haut, les vertus de l'Évangile de Saint-Jean, et des quatre évangélistes.

*Saint Jean Baptiste.*

4. 1407. — 6. 1460 (Genava, II, 1924, p. 140, fig. 7). — 15. 1518. S. Johannes Bap. ora p. no. — 136\*, 1866. S. Johannes Baptista ora pro nobis.

Le nom de ce saint est souvent donné aux cloches<sup>1</sup>: 60. 1789. Maria Joanna Baptista.

*Saint Joseph.*

136\* 1866. Je m'appelle Marie de St Joseph et de St Jean.

138. 1868. S. Joseph.

140. 1869. Saint Joseph priez pour nous (image de St Joseph tenant l'enfant Jésus).

167. 1898. — 173. 1899. — 190. 1921. — 192. 1921. — Vita dulcedo et spes nostra salve, te Joseph celebrent agmina cœlitum.

Le culte de saint Joseph est très récent; il commence à devenir populaire au XVII<sup>e</sup> siècle seulement, et prend un grand développement au XIX<sup>e</sup> s. Pie XI a déclaré ce saint patron de l'Église universelle, le 8 décembre 1870<sup>2</sup>. Cette dévotion a engendré un grand nombre de croyances superstitieuses<sup>3</sup>.

*Saint Laurent.*

6. 1460.

*Saint Louis de Gonzague.*

172. 1899. — 196. 1921.

*Saint Loup (?)*

154. 1879.

*Saint Luc.*

Voir plus haut, les quatre évangélistes.

*Sainte Lucie.*

177. 1902.

<sup>1</sup> BLAVIGNAC, *op. l.*, p. 145.

<sup>2</sup> *Rev. hist. religions*, 1916, 74, p. 93, note 4.

<sup>3</sup> PARFAIT, « L'arsenal de la dévotion » (8), 1876, p. 45 sq., 148 sq., 202 sq., 221 sq.; p. 344 (bagues de St Joseph contre la peste).

*S. Marc.*

Voir plus haut, les quatre évangélistes.

*Sainte Marguerite*, plantant sa croix dans la gueule du dragon .

57. 1787.

*Sainte Marie Madeleine.*

4. 1407. — 7. 1470. — 11. 1486. — 16. 1519, Sancta Maria Magdalena. — 17. 1519. Sancta Maria Magdalena ora pro nobis.

*Saint Martin* partageant son manteau.

60. 1789. — 69. 1813.

*Saint Matthieu.*

6. 1460. Cf. les quatre évangélistes.

*Saint Maurice.*

13. 1501. — 113. 1846. — 114-5. 1846. — 136\*. 1866. — 140. 1869. — 179. 1905.

*Saint Michel.*

191. 1921.

*Saint Paul.*

4. 1407. — 6. 1460. — 10. 1481. — 11. 1486. — 12. 1493. — 94. 1840. — 175. 1899. — 180. 1905.

*Saint Philippe.*

106. 1844.

*Saint Pierre.*

4. 1407. — 6. 1460. — 10. 1481. — 12. 1493. — 65. 1797. — 74. 1819. — 77\*. 1823. — 92. 1839. — 94. 1840. — 104. 1844. — 159. 1884. — 175. 1899. — 180. 1905.

*Saint Sébastien*<sup>1</sup>.

9. 1472 (Genava, II, 1924, p. 143, fig. 13.)

*Sainte Thérèse.*

63. 1797. — 65. 1797.

*Saints indéterminés*

60<sup>ter</sup>. 1792. — 68. 1812. — 115. 1846.

*Bienheureux curé d'Ars.*

196. 1921.

<sup>1</sup> Saint Sébastien à Genève. *Rev. hist. religions*, 1916, p. 190; *Genava*, II, p. 319.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction . . . . .	198
Destination des cloches . . . . .	200
Histoire des cloches . . . . .	201
Rituel, folklore . . . . .	203

LES INSCRIPTIONS.

Les fondateurs . . . . .	205
Fonte et refonte. . . . .	209
Cloches protestantes et cloches catholiques . . . . .	210
Inscriptions protestantes; armoiries et devise genevoise; allusions à la foi catholique . . . . .	211
Sacré-Cœur. . . . .	213
Immaculée Conception . . . . .	214
Louanges à Dieu . . . . .	215
La bénédiction des cloches . . . . .	217
Noms propres. . . . .	218
Armoiries privées . . . . .	219
Noms des cloches . . . . .	220

*Le rôle des cloches.*

Formules énumérant leur rôle. . . . .	224
Convocation aux offices religieux . . . . .	225
De la naissance à la mort. . . . .	226
Les fêtes . . . . .	228
Convocation des citoyens. . . . .	229
L'alarme . . . . .	231
L'incendie . . . . .	232
La mesure du temps. . . . .	234

*La protection céleste.*

Dieu. . . . .	236
La voix de Dieu. . . . .	236
Contre le mal . . . . .	237
Contre les intempéries, orages, foudre, etc. . . . .	238
Contre les démons. . . . .	242

*Diverses formules protectrices.*

<i>Jésus-Christ.</i> . . . . .	243
JHS. . . . .	244
Agne Dei, miserere mei, qui crimina tollis . . . . .	245
Mariae filius, salus mundi, Dominus, sit nobis clemens et propitius . . . . .	246
Primogenitus, Adonai, virtus, via, sapientia . . . . .	247
Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat, Christus ab omni malo nos defendat . . . . .	247
Deus homo factus est . . . . .	249
Jesus autem transiens per medium illorum ibat . . . . .	250
Verbum caro factum est . . . . .	250
O rex gloriae Christe veni nobis cum pace . . . . .	251
Non moriar, sed vivam. . . . .	252
<i>La Vierge</i> . . . . .	252
L'Annonciation, l'Ave Maria . . . . .	253
Ave Maris stella. . . . .	254
Stella matutina . . . . .	254
Salve regina . . . . .	254
<i>Les Saints</i> . . . . .	255
Les quatre évangélistes . . . . .	255
Liste des saints par ordre alphabétique. . . . .	256
Mentem sanctam spontaneam. . . . .	256

